



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
27 juin 2019
Abergement-la-Ronce – 18 h 30

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 20 juin 2019
Date de publication : 5 juillet 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.-L. Bouchard, D. Bernardin, J.-M. Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.-C. Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin (sauf notices n°08 et 09), P. Verne, R. Foret, J.-C. Lab, A. Albertini, C. Crétet (sauf notice n°35), M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.-P. Cuinet, C. Demortier, T. Druet, J.-P. Fichère (sauf notice n°06), J.-B. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet (sauf notices n°45 et 46), A. Maire-Amiot (jusqu'à notice n°41), I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.-M. Sermier (sauf notices n°23 et 24), J.-C. Wambst, S. Calinon (sauf notice n°29), J.-L. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot (jusqu'à notice n°39), D. Troncin, D. Baudard suppléé par C. Labourot, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet (sauf notices n°16 à 18), J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet (jusqu'à notice n°39), J.-M. Daubigny, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien (sauf notice n°33).

Délégués absents ayant donné procuration : P. Blanchet à J. Thurel, M. Berthaud à J. Gruet, I. Delaine à C. Bourgeois-République, F. Dray à P. Jaboviste, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, A. Hamdaoui à T. Druet, P. Jobez à J. Péchinot, S. Kayi à N. Jeannet (sauf notices n°45 et 46), J.-P. Lefèvre à J.-P. Cuinet, I. Mangin à J.-B. Gagnoux (à partir notice n°05), S. Marchand à S. Champanhet (à partir notice n°05), P. Roche à I. Mangin (jusqu'à notice n°04), E. Schlegel à J.-M. Sermier (sauf notices n°23 et 24), P. Jacquot à M. Hoffmann, M. Boué à J.-M. Daubigny, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Soldavini, O. Meugin (notices n°08 et 09), D. Michaud, G. Chauchefoin, C. Crétet (notice n°35), J.-P. Fichère (notice n°06), S. Hédin, N. Jeannet (notices n°45 et 46), S. Kayi (notices n°45 et 46), A. Maire-Amiot (à partir notice n°42), P. Roche (à partir notice n°05), E. Schlegel (notices n°23 et 24), J.-M. Sermier (notices n°23 et 24), J. Zasempa, S. Calinon (notice n°29), A. Courderot (à partir notice n°40), J. Dayet, M. Jacquot, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, G. Fernoux-Coutenet (notices n°16 à 18), V. Chevriaut, G. Coutrot (à partir notice n°40), R. Curly, J. Lagnien (notice n°33).

Secrétaire de séance : Monsieur René POUTHIER.

M. le Président : Mesdames et messieurs, je vous propose d'ouvrir la séance. Mais je vais attendre que le maire d'Abergement-la-Ronce me rejoigne.

Jean-Louis, je te laisse nous dire un petit mot d'accueil.

M. BOUCHARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Bienvenue à Abergement-la-Ronce. Bonne soirée, bonne et chaude réunion. À la fin, il y a un peu de « truc » au frais.

M. le Président : Merci, Jean-Louis. Vous voyez que c'est une invitation à être court dans nos interventions. Vous aurez compris le message.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : J'ouvre la séance, selon l'usage, en désignant un secrétaire de séance. L'ordre alphabétique des communes nous propose de nommer le maire de Baverans, en l'occurrence René POUTHIER. C'est donc fait.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 25 avril 2019

M. le Président : Je vous demande ensuite votre avis sur le compte rendu du Conseil Communautaire du 25 avril dernier. Vous l'avez bien reçu. Avez-vous des observations ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 25 avril 2019.

M. le Président : Les pouvoirs sont les suivants : Isabelle DELAINE à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Frédérique DRAY à Philippe JABOVISTE, Daniel GERMOND à Catherine NONNOTTE-BOUTON, Pascal JOBEZ à Jacques PÉCHINOT, Sévin KAYI à Nathalie JEANNET, Jean-Philippe LEFÈVRE à Jean-Pierre CUINET, Paul ROCHE à Isabelle MANGIN, Esther SCHLEGEL à Jean-Marie SERMIER, Ako HAMD AOUI à Timothée DRUET, Patrick JACQUOT à Maurice HOFFMANN, Joëlle DROUHAIN à Colette HANRARD, Philippe BLANCHET à Jean THUREL, Maurice BOUÉ à Jean-Michel DAUBIGNEY et Mathieu BERTHAUD à Justine GRUET. Chacun a pris bonne note de la personne pour qui il allait voter.

Communication des décisions prises par le Président

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Je poursuis avec le compte rendu des décisions que j'ai prises moi-même en fonction des délégations que vous m'avez confiées. Bien évidemment, vous les avez dans votre dossier. Il y a notamment :

- une décision avec l'entreprise Decitre pour les achats de livres numériques ;
- la convention d'animation avec les lycées dolois ;
- la convention de remboursement de charges sur le bâtiment Sanifrance avec Idéal Standard, convention qui reste entre le bâtiment que nous occupons et celui occupé par Idéal Standard ;
- une décision avec Haskel France pour la station hydrogène ;
- une décision avec Ortec Industrie pour remplacer six échelles de mise à l'eau du grand bassin de l'Aquaparc.

Ensuite, nous avons les travaux de réaménagement concernant l'Hôtel d'Agglomération. Vous vous rappelez que nous aménageons des bureaux au troisième étage. En l'occurrence, nous sommes passés par les procédures de commandes publiques pour 237 793 euros selon les lots.

Nous avons également des décisions de dépenses :

- pour la station hydrogène avec la SJE (Société Jurassienne Entreprise) ;
- pour la mise en œuvre de la solution RFID (radio-identification) pour les médiathèques, marché assez important pour un maximum de 252 000 euros ;
- avec Cibest pour un système de vidéoprotection embarquée dans les bus urbains pour la protection (nous avons délibéré la dernière fois) pour 55 644 euros ;
- avec le CNRS pour l'étude sur l'archéologie du bâti en complément de la révision du PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) pour 19 437 euros ;

- avec Casal Sports pour la fourniture et la pose d'équipements sportifs pour le futur Complexe Aquatique et Sportif pour 44 657 euros (acquisitions que nous anticipons, qui seront affectées au bâtiment, mais qui peuvent être utilisées d'ici là) ;
- avec Urbicand pour un avenant au marché d'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et du PLH (Plan Local de l'Habitat) pour 8 280 euros ;
- avec l'entreprise Cerignat pour de l'entretien des espaces verts dans une fourchette de 12 à 60 000 euros ;
- avec l'association CLAJ (Club de Loisirs et d'Action Jeunesse) Metabief pour l'hébergement de jeunes pour les ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 7 887 euros.

Vous avez ensuite des décisions sans incidence financière sur des transferts de compte à compte et une convention de mise à disposition de locaux au CE Solvay pour l'APUS, pour l'Amicale Photo.

S'agissant ensuite des communications des décisions prises par le Bureau Communautaire, vous avez :

- l'attribution d'une subvention à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté pour Experimentarium, dont nous avons débattu ici aussi, pour 5 000 euros ;
- un avis favorable de notre part pour l'avenant de prorogation des conventions de mandat de gestion, notamment avec les communes, pour l'entretien des espaces publics dans les zones économiques ;
- une convention avec l'entreprise BARBANT pour le CAN (Centre d'Activités Nouvelles) ;
- le renouvellement de la convention de prestation avec la SAS Climatisation Chauffage Services pour le CAN ;
- le renouvellement de la convention avec la société LNV au CAN ;
- le renouvellement de mise à disposition d'atelier pour Inoviaflow (poursuite des contrats) ;
- une convention de prestation avec l'agence Co-Sphère ;
- une convention de mise à disposition de la piste de bicross au bois des Vernaux ;
- une subvention à l'ACDTR (Association Cyclisme Damparis Tavaux et Région) section BMX pour la construction d'un abri en dur pour 5 000 euros (subvention spécifique et bien fléchée) ;
- l'attribution de 15 000 euros pour l'association Jura Cyclisme pour l'organisation de l'étape Moissey-Dole du Tour du Jura auquel certains ont pu participer, au moins en tant que spectateur ;
- l'attribution d'une subvention au Centre Jurassien du Patrimoine pour la réalisation de photogrammétrie et de bannières pour la grotte des Gorges d'Amange pour 2 800 euros.

Voilà les quelques délibérations prises soit par le Bureau, soit par le Président dans les pouvoirs qui leur ont été conférés. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je poursuis. Nous prenons acte de ces décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et par le Bureau Communautaire.

M. le Président : Je rappelle une chose, mais pas seulement parce qu'il fait chaud. J'invite les rapporteurs à être le plus bref possible. Normalement, vous avez tous les questions dans vos dossiers, bien sûr. Mais les rapporteurs peuvent être concis, sachant que j'aime mieux laisser la place aux questions dans la salle et aux interpellations qu'il peut y avoir ici ou là. Cela étant, chaque rapporteur a la liberté de parole comme il se doit. Nous y allons pour la première question. Je laisse Stéphane CHAMPANHET exposer la délibération.

NOTICE N° 01 : CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LES EQUIPEMENTS NAUTIQUES DU TERRITOIRE

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Cette première notice concerne le choix du mode de gestion pour le nouveau complexe aquatique et pour les équipements nautiques du territoire. Je ferai simplement un petit focus, tout le monde ayant eu un dossier complet dans les documents. Aujourd'hui, l'Agglomération a deux bassins aquatiques, l'Aquaparc et la piscine de Tavaux.

Dans 15 mois, nous aurons le nouveau complexe sportif avec :

- ses nouveaux bassins, notamment d'apprentissage ;
- des gymnases et des salles de sport ;
- un espace bien-être ;
- un snack.

Il fallait choisir un mode de gestion. Pour que tout le monde soit bien au courant, je rappelle simplement qu'aujourd'hui, nous n'avons plus que trois maîtres-nageurs sauveteurs et un quart d'équivalent temps plein pour la gestion administrative. Dans le nouveau centre aquatique, nous n'aurons plus l'exploitation/maintenance. Nous n'aurons donc plus de besoin de personnel technique. Pour faire un choix, nous avons demandé à un cabinet de nous faire une analyse sur les modes de gestion suivants :

- la gestion publique (régie) ;
- une gestion publique déléguée au secteur privée, c'est-à-dire une gestion publique avec des bons de commande au fur et à mesure des besoins ;
- une gestion confiée à une DSP (Délégation de Service Public) ;
- une gestion confiée à une SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération unique), ce que nous avons fait à Dole pour l'Eau et l'Assainissement.

Au vu de ses conclusions, le Cabinet propose de s'orienter vers une délégation de service public, car il trouve que cette solution offre en effet beaucoup d'avantages, dont :

- une meilleure capacité de commercialisation ;
- une plus grande diversité d'animation et d'activité pour les usagers ;
- un transfert du risque économique, notamment par rapport aux hypothèses de fréquentation ;
- une capacité d'investissement pour améliorer l'existant, donc les deux bassins que nous avons aujourd'hui ;
- une gestion performante du personnel avec la mutualisation et les remplacements en cas d'absence et d'astreinte.

Au vu de tout cela, nous vous proposons :

- d'approuver le principe d'une délégation de service public pour la gestion des équipements nautiques du territoire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à :
 - lancer la procédure d'attribution de la DSP selon la procédure prévue aux articles L.1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
 - mener les négociations en vue de l'attribution de la DSP selon la procédure prévue aux articles L.1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - signer tout document ou acte utile à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur choix ? Vous avez vu que nous nous orientons vers une DSP.

Mme BERNIER : Bonsoir. J'ai un certain nombre de questions, parce que, alors que l'on va investir des sommes importantes dans la création du nouveau bassin nautique, on se propose de confier la gestion des trois équipements à un opérateur privé. J'ai bien étudié les documents. Je n'ai vu aucune projection financière, à part des petits plus, des petits moins, des petits signes « égal » qui n'étaient pas toujours justifiés. J'ai donc un certain nombre de questions sur la privatisation de la gestion des piscines de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il me semblait qu'en transférant cette compétence sportive à l'Agglomération, nous passions d'une gestion des communes pas forcément aisée à une expertise au niveau de l'Agglomération. Visiblement, on nous explique qu'il faut passer par un opérateur privé pour avoir cette expertise. Comme nous n'avons aucun élément chiffré financièrement, certes, nous avons des projections nous indiquant que nous aurons une participation beaucoup plus forte aux trois équipements qu'actuellement, mais nous n'avons aucun élément nous permettant de savoir quel sera le service aux écoles, la tarification, les conditions d'accès pour les communes, bref, comment sera utilisé l'argent public.

L'objectif d'un opérateur privé, en prenant cette compétence, est bien évidemment de dégager des bénéfices. Or il me semble que ce type d'activité doit avant tout être une activité au service de la population. Elle doit s'équilibrer financièrement, bien sûr, voire être complétée, car dans un certain nombre de collectivités, des compléments sont apportés par la collectivité. Mais en l'occurrence, au moment où aujourd'hui, un grand référendum se met en place dans le pays, avec plus de

380 000 personnes qui refusent la privatisation de nos aéroports, Aéroports de Paris (ADP), nous pouvons nous poser la question de l'intérêt de privatiser la gestion d'équipements communautaires sportifs et ludiques dans notre Agglomération.

Dans la mesure où il n'y a aucun élément ni sur les investissements ni sur le financement, rien ne nous permet de justifier ce recul du service public sans notion de rentabilité. J'insiste sur le fait qu'il est important de définir l'égalité de traitement de tous les usagers, en l'occurrence le maintien de la gestion publique de ces équipements.

M. le Président : Je vais vous donner quelques éléments de réponse. Tout d'abord, je voudrais corriger quelques utilisations de gros mots. Nous ne privatisons rien du tout. Qu'est-ce que c'est que ce terme de « privatisation » ? Je vous rassure, la piscine que nous construisons appartient bien à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui le paiera. Elle gardera la propriété et la maîtrise de cet outil. Il n'y a pas de privatisation. Vous devez confondre un peu avec le problème des aéroports qui sont bien loin de nos soucis.

Par ailleurs, dans le sigle DSP, il ne faut pas oublier qu'il y a les mots « service public ». Ce n'est pas parce que nous mettons une DSP que nous supprimons la notion de service au public. C'est justement l'intérêt de l'étude. Maintenant, nous allons faire des appels d'offres si l'on vote dans ce sens. Que signifie une DSP ? Cela veut dire que l'on donne mandat à un opérateur pour gérer à notre place. Il gère le quotidien avec les contraintes qu'on lui donne. Évidemment, nous garderons les créneaux nécessaires pour nos clubs de sport et nous avons déjà de nombreuses réunions avec eux pour pouvoir précisément voir quel format nous leur réserverons. Il y a également les créneaux réservés aux écoles.

Si nous avons été financés par le Conseil Départemental et le Conseil Régional, c'est bien pour que les enfants des lycées et des collèges puissent en profiter. Il y aura bien évidemment des créneaux réservés aux enfants du primaire, car là encore, c'est une des priorités de cette construction, je vous le rappelle si nécessaire, l'apprentissage de la natation étant absolument prioritaire sur notre secteur. Après, il y a la partie publique qui sera gérée dans une gestion privée. Mais c'est tout. Cela signifie que lorsque nous aurons fini la délégation, nous déterminerons un montant, qui sera l'objet de la négociation, que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole devra verser chaque année au délégataire pour qu'il nous réserve les créneaux tels que ce sera prévu dans le contrat. Mais il n'y a pas de privatisation ou d'abandon de quoi que ce soit.

Un suivi très rigoureux sera prévu dans la DSP. Rassurez-vous, il y a de nombreuses DSP. Nous allons d'ailleurs passer le compte rendu de la Commission de Suivi des DSP aujourd'hui. Vous avez bien constaté que ce n'était pas parce que nous déléguons au service public que nous l'abandonnons, loin de là. Avez-vous d'autres interventions ?

M. FUMEY : Bonsoir. Pour aller dans le sens de ce que vient de dire Madame BERNIER, je constate que nous construisons des équipements publics avec de l'argent public, et ensuite, on reverse au privé un certain nombre de gestions. Vous êtes en train de nous dire qu'il y a d'autres DSP en place. Quand on prend leurs bilans, je m'excuse, mais elles sont toutes déficitaires. Cela veut dire qu'à un moment donné, on compense.

M. le Président : Qu'est-ce qu'une DSP déficitaire ?

M. FUMEY : Je vois bien que les résultats sont négatifs.

M. le Président : Ce n'est pas la DSP qui peut être négative. Avec une DSP, tu paies une prestation que tu demandes à un opérateur. Quand tu paies une prestation, tu n'as ni bénéfice ni déficit. Tu as un coût, c'est tout.

M. FUMEY : Oui, cela a un coût, sauf que derrière, nous payons les déficits. Ce qui m'inquiète aussi concerne le prix des entrées réservé au public. Nous aurons certainement une négociation avec l'opérateur, mais il y aura la pression de l'opérateur désigné pour que les entrées soient le plus largement à la hausse pour qu'il puisse s'équilibrer, un opérateur étant aussi là pour faire de la marge. Quelque part, il voudra faire en sorte que les rentrées puissent équilibrer au minimum ses dépenses. Je pense que nous pouvons avoir des DSP sur certaines délégations, mais pas sur les équipements de ce type, qui devraient rester à discrétion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Stéphane, tu voulais prendre la parole.

M. CHAMPANHET : J'ai bien écouté les remarques qui ont été faites. Nous avons commencé à travailler sur un cahier des charges. Je voudrais rappeler qu'il y a quelques années, on avait bien dit que l'on faisait un centre aquatique pour favoriser les scolaires, pour qu'ils puissent apprendre à nager, et c'est une des premières choses prévues dans le cahier des charges. Ensuite, nous nous sommes engagés au niveau des clubs, nous avons rencontré plusieurs responsables. Nous leur avons dit qu'il n'y aurait pas de changement par rapport à ce qu'ils avaient et qu'ils pourront continuer à se développer, ce qui est aussi prévu dans le cahier des charges.

Il faut être clair : cette délégation de service public est là pour que nous puissions développer le nombre d'entrées. Je voudrais que tout le monde soit bien conscient d'une chose : autant nous étions capables de gérer des entrées pour des clubs et des mises à disposition de créneaux pour des scolaires, autant il faut donner une vie plus importante à l'Aquaparc et à la piscine de Tavaux, et il faudra faire vivre ce centre aquatique et sportif. Il n'est pas question de laisser ce centre à un privé.

Je ne voudrais pas que l'on fasse courir un vent de peur chez tous les utilisateurs en disant que l'on privatise et que l'on donne aux privés « à tour de bras ». La piscine restera avec l'avis des élus pour fonctionner.

M. le Président : Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, chers collègues, s'agissant de l'intervention de Gérard FUMEY, je ne voudrais pas que l'on fasse croire que lorsque c'est en DSP, il y a du déficit et lorsque c'est en régie, il n'y a pas de déficit, loin de là. Je rappelle que la piscine Barberousse de Dole était gérée en régie, avec un déficit supérieur à 450 000 euros par an minimum. Ce n'est pas une question de dire que si c'est en DSP, il y aura du déficit que nous paierons, alors qu'en régie, il n'y aura pas de déficit et tout sera à l'équilibre. De toute façon, ce sera forcément à l'équilibre, puisque nous mettrons l'argent pour combler les dépenses. Le débat n'est donc pas là. Il s'agit de se demander quelle est la meilleure gestion possible pour que cela puisse fonctionner justement du mieux possible. Mais en aucun cas la DSP n'entraîne du déficit.

Gérard était dans l'exécutif précédent. Il se doute bien que lorsque les bus ont été développés avec le réseau, on a confié à une DSP la gestion à CarPostal, et on sait que ce n'était pas si mal. Je crois donc que ce n'est pas le sujet. Le sujet concerne vraiment l'efficacité et la gouvernance liée aux élus, comme rappelé par Stéphane. Cela me semble être important, et tout à fait par rapport à ces objectifs, il faut absolument que, compte tenu d'un investissement important, la priorité soit pour les clubs sportifs du bassin, pour les établissements scolaires du bassin dolois, et c'est bien ce qu'il faut graver dans le marbre du cahier des charges.

M. le Président : J'ajoute que les tarifs sont aussi prévus dans la DSP, ce que nous avons pour le transport. Il n'y a pas de risque de dérapage qui ne soit pas maîtrisé par les élus.

Jean-Marie, souhaites-tu intervenir ?

M. SERMIER : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je crois que les mots ont un sens et il faut faire attention à ce que l'on dit quand on est élu. Il ne s'agit pas de privatisation de la piscine et du complexe aquatique. Jean-Baptiste GAGNOUX vient de le rappeler. La plus grosse DSP que nous ayons sur le territoire, entre l'Agglomération et la Ville de Dole et d'autres collectivités, est celle sur le transport qui n'a jamais été remise en cause, me semble-t-il, par la majorité précédente. En matière de DSP, je vous rappelle que lorsque nous sommes arrivés sur Dole, il y avait une DSP importante sur l'Eau. Nous sommes sortis de celle-ci par une SEMOP, mais la majorité précédente avait dit qu'elle la remettrait en cause. Or la seule décision qu'elle ait prise était de reporter d'un an la DSP existante.

J'ai entendu parler de l'aéroport, autre DSP. Ce n'est pas un aéroport privé. Je crois qu'aujourd'hui, les DSP existent. Cet outil est utilisé autant par des collectivités gérées par des tendances un peu plus libérales ou un peu plus sociales. Il y a autant de DSP dans les mairies communistes que socialistes. Je vous le dis franchement, peut-être aurions-nous pu essayer de pousser une troisième voix. C'est peut-être le Président de la Fédération Nationale qui vous dit que peut-être la SEMOP aurait-elle été un outil intéressant. Je vous rappelle que la DSP peut permettre de confier à une SEMOP qui peut être délégataire. L'entreprise choisie à ce moment-là, donc la SEMOP, est composée à la fois de la collectivité et d'un partenaire privé, généralement un technicien.

Cela se passe très bien à Dole dans le cadre de Doléa Eau et Doléa Assainissement, puisque nous avons réussi à baisser les prix de l'eau et nous maintenons à -4 % les prix de l'eau par rapport à il y a trois ans. De plus, nous sommes parvenus à des avantages techniques et technologiques plus importants qu'il n'y avait auparavant. Une DSP pour cette piscine, pour ce complexe aquatique, pourquoi pas ? Évidemment, je voterai, mais on aurait peut-être pu essayer de regarder la SEMOP un peu plus fortement.

Quant à la privatisation, Madame BERNIER, nous sommes d'accord (je vais finir par être d'accord avec vous) sur la privatisation d'Aéroports de Paris. Vous savez qu'aujourd'hui, l'État est à 50,9 %. Il souhaite une partie de ses actifs. Nous ne savons d'ailleurs pas combien il souhaite en céder, mais je fais une différence entre ADP qui gère Orly, Roissy notamment et l'aéroport de Dole Jura, sans méconnaître l'importance de l'aéroport de Dole-Jura. On ne peut pas effectivement laisser vendre l'ADP en plus à des entreprises que l'on ne connaît pas, puisqu'il ne s'agit pas d'une négociation, mais d'une ouverture du capital, et l'on peut très bien demain se trouver avec un Chinois, un Américain ou un Indien qui vienne prendre du capital. C'est pour cela que je suis complètement d'accord avec vous, Madame BERNIER.

Je ne vous invite pas vous, parce que j'imagine que vous l'avez déjà fait, mais en tout cas, je fais partie des parlementaires cosignataires contre la vente d'ADP, et je vous invite à cliquer naturellement sur le site qui vous permettra, j'espère, de monter à 4,7 millions de Français pour empêcher cette vente à des partenaires que nous ne connaissons pas aujourd'hui.

M. le Président : Merci, mais je vous invite à recentrer les débats sur les sujets concernant notre Agglomération. Nous allons un peu oublier des aéroports parisiens, si vous le voulez bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GINIÈS : Bonjour à toutes et à tous. C'était la question que je voulais poser, mais Jean-Marie SERMIER m'a un peu devancé sur la SEMOP. Je pense qu'il aurait été utile d'étudier un peu plus cette piste. C'est simplement cela. Il est vrai que cela peut être intéressant. C'est encore mieux, me semble-t-il, qu'une délégation à du privé.

M. le Président : Je peux donner des éléments de réponse. Cela a été longuement débattu en Commission. Concernant le gros avantage de la SEMOP, cette SEMOP se justifie quand il y a des besoins d'investissements lourds. Aujourd'hui, le schéma que nous avons envisagé lorsque nous avons discuté, et cela a été partagé en Commission, est de dire que nous avons un gros équipement qu'il faut mettre en place, qui ouvrira en septembre l'an prochain. Nous le digérons en termes de lourdeur d'investissements, ce qui est normal. Nous n'allons pas réinvestir dans ce secteur avant cinq ou six ans.

C'est à peu près les réflexions que nous avons eues, si ce n'est que nous ferons les investissements courant pour les entretiens, que ce soit à l'Aquaparc ou à Tavaux pour que ces équipements restent en état de marche de manière satisfaisante. C'est pour cela que nous nous orientons sur une DSP d'une durée de six ans qui pourrait être réexaminée à la fin du mandat de la prochaine équipe dirigeante de l'Agglomération. À ce moment-là, nous pourrions peut-être avoir une vision plus prospective, notamment sur l'Aquaparc.

Je pense que cet équipement a 20 ans aujourd'hui. Il aura donc 25 ans dans cinq ans. Il méritera sûrement un gros relooking avec peut-être des investissements tout de même significatifs probablement. Pour le coup, je pense qu'une SEMOP serait intéressante. Il s'agirait de trouver un partenaire qui puisse nous accompagner dans ce genre d'investissement et nous booster ou nous stabiliser un peu au niveau de notre fonctionnement. J'ai le sentiment aussi que dans les cinq prochaines années, nous aurons une concurrence qui se développera sur l'Aquaparc. Aujourd'hui, il est pratiquement sans grande concurrence. Mais Dijon est en train de faire un nouveau centre. Il y a de nombreux points qui sortent. Je pense qu'il n'y a pas encore de danger, mais voilà l'état de la réflexion.

Nous avons évoqué la SEMOP, mais nous ne sommes pas allés très loin, parce qu'il n'y a pas d'investissement. Une SEMOP n'est jamais qu'une délégation de service public. S'il n'y a pas d'investissement derrière, elle se justifie moins. Voilà les éléments de réponse. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. WAMBST : Monsieur le Président, bonsoir. Je voulais intervenir sur cette question, non pas que je doute de la qualité ou des exigences que nous pourrions mettre dans le cahier des charges que devra exécuter la délégation de service public, car nous savons le faire. Mais dans mon esprit,

j'avais tendance à dire : « *recourons à une délégation de service public, car nous n'avons pas la capacité technique humaine de faire nous-mêmes ce travail en tant que collectivité. Allons vers un système de DSP quand il y a une exigence, une spécificité, une technicité particulière* ».

Je vais donner simplement deux exemples. Dans le mandat précédent, concernant le crématorium ou la chaufferie du Chauffage Urbain, nous sommes d'emblée allés sur des DSP, car nous n'avions aucun service spécifique capable de le faire dans la collectivité. En revanche, s'agissant de la restauration collective, nous sommes allés sur une gestion publique. En lisant cela, comme je n'avais pas d'argumentaire disponible, je me demandais pourquoi aller vers une DSP ? Puisque l'équipement nous appartient, nous avons le personnel, un ensemble de personnes qui travaillent dans ces équipements actuellement et qu'il faudra mettre à disposition probablement du délégataire si c'est le cas. En effet, nous ne les laisserons pas au chômage ou les réaffecter dans d'autres services de la ville. Pour moi, je ne vois pas aujourd'hui quelle complexité technique nous empêcherait de conduire par nous-mêmes ces piscines, donc en régie directe.

M. le Président : Le hasard fait bien les choses. Je viens de croiser Monsieur HAMIDA qui sort de l'Aquaparc. Il me dit : « *Vivement que ce soit en DSP* ». Vous dites que nous pouvons avoir les compétences et embaucher du personnel, sauf que nous sommes sur des gestions un peu compliquées. Nous avons un exemple que je peux citer. Vous avez souhaité renoncer à la DSP pour l'aire de passage sur Authume. Vous avez confié cela à une régie. C'est sympathique, sauf que le pauvre salarié de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui avait à faire face des costauds, dont on connaît le profil et qui ne sont pas bien simples à gérer, a vite été largué, et nous avons été complètement à la dérive. Nous avons reconfié cela à une DSP. Pourquoi ? Parce qu'ils ont des gens qui ont le savoir-faire, la technicité, et le savoir-faire dans le domaine du comportemental, car c'est un milieu spécial.

Certains savoir-faire ne sont donc pas inintéressants. Si nous étions les seuls au monde à gérer en DSP, nous pourrions nous interroger. Mais regardez sur la France entière. De nombreux équipements, comme des piscines, sont confiés à des DSP, car il y a aussi la gestion du public, des gestions au quotidien qui ne sont pas si simples, où les DSP, les professionnels, les opérateurs ont des marges de manœuvre ou des facilités en gestion qui leur permettent de réagir plus facilement que l'on ne peut le faire en régie. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame BERNIER pour une deuxième intervention.

Mme BERNIER : Sur cette question, j'ai eu des éléments clairs sur la priorité qui sera donnée aux scolaires et aux clubs sportifs, ce qui paraît clair, et je n'ai pas de question sur ces sujets. En revanche, cet équipement nouveau du complexe aquatique sera financé par la population de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Donc, sur la question de tarification pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, visiblement, c'est moins dans les priorités. Comme nous nous orientons avec un espace bien-être qui répond à des attentes de certains habitants, je crains qu'avec la gestion choisie, nous nous orientons vers des compensations sur la tarification au public importantes et ne permettant pas un accès de tous.

M. le Président : Ce n'est pas bien de faire des procès d'intention.

Mme BERNIER : Non, je pose des questions.

M. le Président : Je vous rappelle que dans une DSP, nous fixons les tarifs. Il est évident que si nous mettons des tarifs élevés, la DSP nous coûtera moins cher. À l'inverse, si nous disons que nous faisons une gratuité, le délégataire dira : « *je fais mes calculs* » et au lieu de donner 100 000 euros par an ou je ne sais pas combien, il nous demandera de lui donner le double. C'est tout. On ne peut donc pas faire de tels procès d'intention. Quand nous avons mis l'Aquaparc en place, nous avons mis des tarifs plutôt très avantageux et très modestes, cette politique étant poursuivie par l'équipe suivante et que nous continuons aujourd'hui. Il n'y a pas de raison demain de casser tout un système sur lequel nous sommes plutôt tous contents, nous avons un accès plutôt très ouvert à l'Aquaparc notamment, et c'est vrai aussi pour d'autres secteurs.

Que l'on donne plus de marge de manœuvre pour l'espace de bien-être, c'est un espace pour lequel nous n'avons pas vocation à offrir des saunas ou des hammams à l'ensemble de la population des Grand Dolois. Que les tarifs soient plus ouverts sur cette partie, c'est probable. Cela étant, c'est sous notre contrôle. Nous vous tiendrons régulièrement informer de nos négociations et nous en débattons ici. Mais les choses sont claires. Il n'y a aucune raison d'avoir peur *a priori*. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de cette attention. Je vais mettre au vote. Je ne relis pas la délibération, dont l'objectif est de choisir le mode de délégation de service

public. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 1 opposition et 2 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 1 opposition et 2 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 02 : AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL DU PAYS DOLOIS

M. le Président : Il s'agit d'une question toute simple. Vous savez que nous avons signé un contrat entre l'ensemble des quatre communautés de communes du Pays Dolois et la Région pour un Contrat de Pays. Il se trouve que dans le contrat signé le 12 octobre 2018, il a été omis d'intégrer une enveloppe de 200 000 euros concernant la fermeture de l'internat de Port Lesney. Après des négociations avec la Région, il était souhaité de réintégrer ce projet et les suppléments que cela représentait au sein du Contrat. Il nous faut donc simplement une autorisation pour m'autoriser à signer l'avenant au Contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020 entre la Région et l'ARAPT (Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales). Avez-vous besoin d'informations complémentaires ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 03 : REDUCTION ET NOUVELLE SOUSCRIPTION AU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL HELLO DOLE

M. le Président : C'est peut-être ce à quoi tu pensais tout à l'heure, Gérard. Mais nous allons y venir. La SPL (Société Publique Locale) est composée de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Elle gère trois domaines :

- l'Office de Tourisme, en vertu d'une convention d'exercice de la fonction de l'Office de Tourisme ;
- Dolexpo, en vertu d'une DSP qui appartient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- La Commanderie, qui appartient à la Ville de Dole, en vertu d'une DSP entre Dole et la SPL.

De plus, la Ville de Dole a mis une convention de mise à disposition de la SPL des locaux, dont la salle Edgar Faure, l'Arquebusier, c'est-à-dire l'ensemble des salles mis à disposition moyennant des facturations. Le produit des facturations vient au profit d'Hello Dole. Elle a donc ces quatre fonctions. Hello Dole est une structure relativement récente, ouverte au 1^{er} janvier 2016. Le premier exercice était à fin 2017 et le deuxième à fin 2018. Il se trouve que la société a consommé 300 000 euros de capital, dont 150 000 euros ont été versés par Dole et autant par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il convient d'apurer les reports à nouveau déficitaires de cette structure constatés au 31 décembre 2018, ce que nous verrons dans la question suivante.

Dans cette délibération, il est proposé de réduire le capital de 300 000 euros pour le ramener à 0, puis de l'augmenter de 100 000 euros, soit 50 000 euros pour la Ville de Dole et 50 000 euros pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour remettre à niveau la SPL. Voilà l'objet de cette délibération. Nous y reviendrons lors du rapport d'activité de la SPL pour vous donner les chiffres exacts de l'exercice 2018. Avez-vous des questions sur cette délibération ?

M. FUMEY : Je constate que nous épongeons le déficit de l'année 2018 par une réduction du capital de la SPL, puisque nous descendons à 0 pour recapitaliser à 50 000 euros. L'an prochain, nous aurons certainement les mêmes déficits. Comment résorberons-nous ce déficit ? Abonderons-nous de nouveau ?

M. le Président : Je vais anticiper un peu sur le compte rendu de la société Hello Dole. Je vous ai donné les trois fonctions d'Hello Dole. Pour revenir à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons Dolexpo et l'Office de Tourisme. Pour ce dernier, nous avons bloqué les sommes à 200 000 euros depuis de nombreuses années. C'était déjà le montant que donnait le Jura Dolois en son temps. En fait, les charges ont augmenté, l'activité touristique ayant augmenté. Nous avons donc besoin de plus de dépenses. Le Directeur de l'Office de Tourisme était à mi-temps d'un côté,

et à mi-temps avec le Jura Dolois et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ensuite de l'autre. Il est maintenant à 100 % Hello Dole, ce qui représente une charge supplémentaire qui n'a jamais été compensée.

Nous avons aussi une convention avec le Val d'Amour qui n'a pas été renouvelée pour différentes raisons. Cette convention était de 20 000 euros, ce qui fait que les charges n'ont pas diminué à due concurrence. Nous avons donc des déficits là-dessus. Il existe un troisième élément important à connaître. Je vous rappelle que nous prélevons une taxe de séjour, comme pratiquement tous les territoires, cette taxe de séjour étant, de par la loi, collectée du 1^{er} janvier au 31 décembre, alors qu'auparavant, elle l'était du 1^{er} mai au 30 septembre. S'agissant de cette taxe de séjour, nous avons également mis en place des outils de contrôle beaucoup plus efficaces. Nous avons donc un meilleur recouvrement et une taxe dont la base est plus importante.

Aujourd'hui, de mémoire, je crois que nous collectons 120 000 euros, contre 50 ou 60 000 euros il y a deux ou trois ans. Les deux phénomènes s'ajoutent, d'une part plus de taxes, car plus de nuitées et d'autre part un meilleur recouvrement qu'auparavant. De plus, nous avons également intégré les Airbnb, par exemple, alors qu'avant, ils passaient un peu à travers la toile. Maintenant, c'est réglé. Tout cela pour dire qu'il est légitime de reverser à l'action touristique ces bonis que nous touchons.

Voilà pourquoi dans le budget supplémentaire, nous verrons que nous monterons de 200 000 euros et que nous passerons à 250 000 euros. Nous avons mis 200 000 euros au budget primitif et nous allons ajouter 50 000 euros au budget supplémentaire. Nous équilibrerons ainsi de manière pérenne la fonction Office de Tourisme.

S'agissant du parc Dolexpo, nous sommes partis sur un chiffre, sur des prévisions pas faciles à chiffrer, puisque nous sommes sur un équipement nouveau. Nous étions sur 150 000 euros par an. Nous avons tenu pendant deux ans, même la première année. C'est une des raisons qui fait que nous avons eu ce déficit.

Nous voyons bien qu'aujourd'hui, maintenant que nous avons une vision pluriannuelle sur notre fonctionnement, nous avons besoin d'équilibrer en mettant 250 000 euros. Là encore, dans le budget supplémentaire, vous verrez que nous proposerons d'inscrire 100 000 euros supplémentaires. À 250 000 euros, nous équilibrerons les choses. Il ne faut pas oublier que nous avons d'autres phénomènes qui font que nous avons décidé de mettre du chauffage à Dolexpo. Normalement, nous refacturons aux opérateurs lorsqu'ils organisent des expositions. Mais tout n'est pas toujours bien facturé, nos tarifs ne couvrant pas toujours nos coûts réels. Il a donc fallu revoir la voilure pour l'avenir, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, cette opération permet de mettre à niveau, et nous avons mis aussi du capital pour cela. Cela sert aussi à avoir de la précaution par rapport aux aléas que nous pouvons rencontrer.

Aujourd'hui, les choses sont analysées. Nous remettons en place pour 2019 et les années suivantes, un format devant satisfaire et tendre vers un équilibre pérenne. C'est pour cela que nous proposons cette réduction, puis cette augmentation de capital aujourd'hui. Y a-t-il des interventions ?

M. WAMBST : J'interviens de nouveau sur cette affaire, car elle paraît un peu confuse. Peut-être ne l'est-elle pas, mais malgré tout, nous avons créé cette société en la dotant d'un capital. Elle a fonctionné, la première année était déficitaire, ce qui peut arriver. Dans ma tête, le déficit de la deuxième année de fonctionnement de cette SPL était en report à nouveau sur les exercices suivants et tout allait bien. Dans vos propos, je crois comprendre que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole abonderont en trésorerie auprès de la SPL pour un peu éponger ce déficit de la première année d'exploitation. Pour éponger, on diminue le capital, la SPL rend à chacun ses 150 000 euros, on recrée un nouveau capital, et on ne met que 50 000 euros. Chacun a ainsi économisé 100 000 euros que nous prenons pour éponger la dette.

Si c'est bien cela, cela me paraît être une opération complexe, d'autant plus que nous ne sommes pas sûrs de ne pas faire un peu de cavaleries et que l'année prochaine, peut-être la SPL ne sera-t-elle pas encore en excellente santé et peut-être retrouverons-nous un déficit. Il ne faudrait donc pas courir après cela.

M. le Président : Peut-être n'ai-je pas été tout à fait clair dans mes explications, mais il y a deux phénomènes. Premièrement, il y a l'exploitation sur 2019. Je vous ai dit que nous devons revoir le montant que nous attribuons à Hello Dole pour pouvoir faire fonctionner les outils. Je vous ai dit

que nous allions les ajuster, et dans mon esprit, c'est évidemment pour le BS 2019 que nous voterons tout à l'heure pour réajuster ce que nous avons mis au BP 2019. Ce nouveau montant correspond à la voilure normale pour équilibrer de manière pérenne, comme je l'expliquais précédemment.

Après, il faut annuler les deux premiers exercices en matière comptable. Nous ne pouvons pas rester avec une société qui a consommé son capital. Nous constatons donc la perte du capital d'origine et nous reconstituons un capital qui nous servira de fonds de roulement. Les 100 000 euros que nous remettons ne sont pas du fonctionnement, mais du fonds de roulement que nous mettons à disposition d'Hello Dole.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets au vote cette réduction de capital de 300 000 euros, suivie dans la foulée d'une augmentation de capital de 100 000 euros, souscrit à hauteur de 50 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 50 % par la Ville de Dole. Il s'agit de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce nouveau statut et cette délibération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 4 oppositions et 2 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 4 oppositions et 2 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 04 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE BAVERANS, CHAMPDIVERS, GEVRY, SAMPANS, VILLERS-ROBERT ET AUTHUME

M. THUREL : Bonsoir à tous. Vous avez tous les éléments dans la notice jointe que je vous propose de résumer. Dans le cadre du dispositif de fonds de concours mis en place en 2018 pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour les communes de Bavérans, Champdivers, Gevry, Sampans, Villers-Robert et Authume. Le coût total des projets des communes citées s'élève à 320 437 euros, et le montant total à octroyer aux communes par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole serait de 58 570 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer aux communes concernées les fonds de concours précités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours correspondantes.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez à l'écran le détail des opérations. Avez-vous des questions ?

M. FUMEY : J'aimerais que l'on me précise comment sont calculés les pourcentages sollicités en termes de subvention. Y a-t-il des clés de calcul selon les différents projets, ou est-ce à la discrétion de je ne sais qui et je ne sais pourquoi ?

M. le Président : Rassure-toi, nous avons un règlement sur lequel nous avons délibéré ici. Il est convenu que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose d'abonder à 50 % le reste à payer. Par exemple, si un projet de 100 est subventionné de 20 par le Département ou par je ne sais qui, il reste 80. Nous faisons moitié-moitié. Nous prenons 50 % sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole plafonnés à 10 000 euros. Mais la règle est absolument respectée pour tous. Ce n'est pas à la tête du client.

M. FUMEY : Est-ce plafonné à 10 000 euros par projet ?

M. le Président : Oui, c'est plafonné à 10 000 euros. Par exemple, à Gevry, ils ont un projet de 40 000 euros. Ils ont donc 10 000 euros. Ce sont 10 000 euros par an, par projet et par commune. Regrettes-tu de ne pas avoir demandé assez ? Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose de mettre ces attributions au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 05 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

NOTICE N° 06 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Ces deux notices sont présentées conjointement.

M. le Président : On me dit qu'il faut voter ce compte de gestion avec le compte administratif. Je peux vous présenter le compte administratif, mais pas le compte de gestion, puisque ce n'est pas nous qui le faisons. Je vous propose de présenter le compte administratif. Je ferai ensuite deux votes, un pour le compte de gestion et un pour le compte administratif. Nous y allons donc dans ce sens. Nous commençons par le compte administratif.

Vous avez tous la notice sous les yeux. Je vais aller assez vite, car je pense que vous avez déjà lu cette notice et les Commissions ont examiné les documents. Je vais essayer d'aller rapidement sur l'essentiel. Pour les grands chiffres, 2018 est une année assez importante, avec 43 358 000 euros de dépenses et 45 665 000 euros de recettes, soit un résultat de fonctionnement de 2 307 000 euros. Si on rajoute le solde antérieur reporté, nous avons un solde de clôture de 3 365 000 euros. Bien sûr, vous allez tout de suite voir que les montants ont « gonflé » entre 2017 et 2018, car entre temps, en 2018, nous avons adopté le pacte fiscal au terme duquel nous avons décidé d'augmenter un certain nombre de fiscalités, notamment les taxes foncières. Nous avons également augmenté les taxes d'habitation en perspective de la suppression, le VT, etc. Nous avons donc eu des recettes supplémentaires.

En revanche, dans le pacte, nous avons aussi repris en charge un certain nombre de dépenses, dont les stades, la restauration scolaire, le FPIC, dont toutes les communes ont été allégées (nous aurons une délibération sur ce sujet tout à l'heure), le Conservatoire et les Scènes du Jura. Un certain nombre de dépenses sont donc venues gonfler ce montant de 40 millions d'euros qui passe à 43,3 millions d'euros, et des recettes qui ont été augmentées également.

En investissement, pour le coup, nous avons des chiffres assez similaires. Nous avons 11 millions d'euros de dépenses, et dans ces dépenses, nous retrouvons la ligne « emprunts » à 1 115 000 euros (montant du capital dépensé). Nous avons versé des subventions. C'est ainsi qu'au total, nous avons dépensé 11 millions d'euros en section d'investissement, dont 1 million d'euros de remboursement de capital. S'agissant des recettes, nous avons celles provenant des subventions d'investissement que nous avons touchées, des fonds de dotation que nous recevons et les emprunts que nous avons pu solliciter, plus les amortissements et les opérations d'ordre qui viennent gonfler notre chiffre. Nous avons donc une section s'équilibrant à hauteur de 11 171 000 euros.

S'agissant du budget de fonctionnement, nous avons des recettes pour 44 599 000 euros et des dépenses pour 40 874 000 euros, plus des dépenses d'ordre que vous avez ici. Nous dégageons ainsi un excédent de 2 307 000 contre 655 000 euros l'an dernier. Je passe en revue rapidement les pôles.

Pour le premier pôle « finances-fiscalité-dotations », la grosse caractéristique concerne les finances directes locales pour 20 112 000 euros, résultat des augmentations sur lesquelles nous avons délibéré. La fiscalité indirecte est composée de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui a augmenté et de la TASCOT (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales) qui a baissé à cause d'une régularisation par rapport à l'an dernier. Toujours est-il que globalement, nous avons un bonus, puisque nous sommes à 5,6 millions d'euros.

Pour les dépenses d'attributions de compensation, ce que nous reversons à l'ensemble des communes, nous sommes redescendus à 9 342 000 euros, l'écart provenant essentiellement de la Ville de Dole, puisqu'en transférant le Conservatoire, la Ville de Dole a conservé un certain nombre de dépenses. Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est à un montant fixe à 1 632 000 euros que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole supporte. Pour le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), je vous rappelle que nous avons allégé toutes les communes de leur FPIC respectif. Nous sommes ainsi passés de 196 000 euros (quotepart de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole) en 2017 à 597 000 euros (collectivité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, plus l'ensemble des communes) en 2018.

Les compensations d'exonérations sont stables bon an mal an. Elles correspondent à des règles reversées par l'État. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) était réputée être stabilisée.

Elle l'a été pratiquement pour vous tous dans vos communes, mais pas pour nous à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque nous avons perdu 190 000 euros. Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) correspond à ce que nous reversons pour les pompiers du Département. Le montant est stable à 1 954 000 euros. Les frais financiers sont en légère baisse essentiellement liée à la baisse des taux. Pour le reste, c'est pour mémoire. Nous avons ainsi des produits nets pour 15 816 000 euros.

Je vais passer rapidement sur les postes. Ce sont les dépenses de fonctionnement. Il peut y avoir des comptes à comptes, mais globalement, vous voyez que pour l'administration générale, nous sommes à 471 000 euros en 2018, contre 477 000 en 2017. Je n'y reviens pas. Il y a des plus et des moins dans les dossiers, mais si vous le souhaitez, nous pourrions y revenir à travers vos questions.

Le pôle « moyens ressources » correspond à l'ensemble du service Finances. Pour les ressources humaines, ce sont essentiellement les indemnités d'élus, les frais de formation, etc., la DSI et l'ensemble des dépenses de nos moyens généraux (assurances). Dans les produits, vous retrouvez les loyers que nous recevons, le plus important étant celui d'Idéal Standard. Nous voyons qu'au total, nous avons un coût net de 1 436 000 euros, tombé à 1 304 000 euros. Ce sont les dépenses constatées cette année, en légère baisse sur ces frais généraux.

Nous passons ensuite au pôle « actions sociales-santé » qui n'est pas très significatif dans notre Agglomération. Nous étions à 86 000 euros et nous passons à 174 000 euros. Nous avons donc une charge supplémentaire. Cela vient essentiellement du fait que nous avons des recettes l'an dernier pour 50 000 euros (subventions du CCAS), que nous n'avons plus cette année.

Pour le pôle « actions éducatives », ce sont essentiellement l'Enfance Jeunesse et la Restauration scolaire. Le montant a augmenté, la Restauration scolaire ayant été transférée en cours d'année 2017. Nous sommes en année pleine en 2018. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui une augmentation à hauteur de 3 030 000 euros, contre 2 782 000 euros. Sinon, il n'y a pas grand-chose à dire. Nous recevons directement les recettes des usagers dorénavant. Pour le reste, c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons les conventions avec les communes qui ont diminué, puisqu'avant, les communes collectaient les fonds, et maintenant, nous le faisons en direct, ce qui est beaucoup plus simple et plus transparent. Voilà pour les dépenses qui ont augmenté en fonction des transferts qui ont eu lieu.

Pour le pôle « sport », nous avons 785 000 euros contre 762 000 euros. Il n'y a pas encore une grande différence cette année, la piscine Barberousse ayant fonctionné jusqu'en septembre. Vous avez en dépenses les subventions aux associations qui ont un peu augmenté. Les rentrées sont un peu moins fortes, celles de Barberousse étant moins fortes. La fermeture de Barberousse explique donc essentiellement ces différences.

Pour le pôle « actions culturelles », c'est là que nous avons les plus grosses différences, puisque nous passons de 1 370 000 euros à 2 116 000 euros. Les gros écarts sont sur la prise en charge de la participation aux Scènes du Jura (355 000 euros), ce qui explique la différence. Dans les recettes, dorénavant, nous recevons celles des familles pour le Conservatoire Départemental de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La lecture publique n'a pas beaucoup bougé. Le Conservatoire ne coûte pas très cher en dépenses de fonctionnement. Le gros montant correspond bien évidemment à la masse salariale, bien légitimement, puisque nous avons tous les enseignants payés en fonction de la convention collective. C'est le gros morceau expliquant que nous sommes passés de 1,3 million d'euros à 2,1 millions d'euros sur l'ensemble de l'année.

Pour le pôle « environnement mobilité durable », je vais tout de suite passer au transport. Il y a eu quelques modifications un peu techniques, mais sur le fond, cela ne va pas changer. Vous savez que le transport, qui était assumé par le Département, a été transféré à la Région. Ils ont modifié les modalités de facturation, notamment du paiement des cotisations de la Région et du Département. Nous sommes revenus sur des années civiles de manière claire. Avant, il y avait un glissement de quelques mois. D'où une baisse de la participation en 2108 par rapport à 2017. Mais nous voyons que mise à part cette explication technique, pour le reste, nous sommes sur des montants similaires (1,2 million d'euros de coût net sur l'ensemble des transports). Notez que les charges supplémentaires ont été couvertes par l'augmentation du VT qui augmentera encore en 2019, puisque pour 2018, l'augmentation s'est faite au 1^{er} juillet 2018.

S'agissant de l'environnement, nous avons les services communs, les milieux naturels, le climat et Natura 2000. Pour le coup, les sommes ne bougent pas de manière importante. Nous avons

également la gestion des ordures ménagères qui sont assez stables, une contribution au SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de 4 055 000 euros, et nos recettes provenant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour 5 millions d'euros. D'où un excédent de 310 000 euros sur ce poste, contre 271 000 euros en 2017. Nous sommes donc sur les mêmes montants, les mêmes chiffres que l'année précédente.

Pour le pôle « services techniques », nous avons 1 278 000 euros contre 1 132 000 euros. Il y a des plus et des moins. L'énergie a légèrement augmenté, mais pas de manière significative. Nous sommes sur des reconductions de charges par rapport à 2017. Il n'y a pas grand-chose à ajouter.

Voilà pour l'ensemble des dépenses.

Vous avez ensuite un focus sur la masse salariale. Vous en avez l'habitude maintenant. Il s'agit de celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Elle augmente de manière un peu significative, tout le personnel du Conservatoire ayant été transféré. Nous voyons que la dépense brute est passée de 9 223 000 euros en 2017 à 11 millions d'euros en 2018. Nous avons les remboursements que la Ville de Dole nous reverse pour le personnel payé par la Ville de Dole et mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. À l'inverse, nous avons les dépenses de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole correspondant au personnel détaché de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au profit de la Ville de Dole. Dans le cadre de la mutualisation, nous avons à peu près l'équilibre maintenant entre les plus et les moins. D'où une masse salariale nette de 9 966 000 euros, l'augmentation significative provenant du pôle « actions culturelles » par l'augmentation que je vous ai évoquée juste avant.

Nous avons l'usage de présenter la masse salariale consolidée Ville et Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les deux structures étant très intégrées. Nous voyons que globalement, le chiffre n'a pas beaucoup bougé. Nous sommes passés de 23 021 000 euros à 23 226 000 euros, soit moins de 1 % d'augmentation, ce qui est plutôt une bonne performance compte tenu des difficultés d'arriver à gérer l'ensemble de cette collectivité en contraignant les masses les plus significatives. Le nombre d'agents est resté stable (539 contre 540), et en équivalent temps plein, nous sommes à peu près au même niveau (492 contre 494). Cet effort est réalisé régulièrement par les services et nous pouvons tout de même saluer notre DG qui suit tout cela avec beaucoup d'application.

S'agissant des opérations d'investissements, nous avons encaissé 5 750 000 euros en recettes et dépensé 8 883 000 euros. Vous connaissez les grosses dépenses. C'est notre CAPT (Complexe Aquatique Pierre Talagrand), puisque c'est son nom. Les services devront s'habituer à corriger. Pour les autres équipements sportifs, il y a eu les réfections de stades (stade Bobin et travaux réalisés sur la Pépinière) avec des recettes en regard correspondant aux subventions obtenues, les montées en débit pour 347 000 euros. Je passe sur le reste. Pour le Buffet de la Gare, nous avons une première tranche, la deuxième tranche étant sur 2019. Pour le développement économique et touristique, nous avons 326 000 euros (investissements que nous avons pu réaliser).

Pour les logements et l'aide à la pierre, ce sont 1 438 000 euros, avec 1 250 000 euros (recettes). Il s'agit de la politique d'aide à la pierre conduite par Jean-Claude LAB. Pour les autres, vous retrouvez l'urbanisme, le PLUi et les frais engagés. Pour les transports et mobilités, ce sont les mises en accessibilité que nous avons faites. Pour la Restauration scolaire et Enfance Jeunesse, c'est l'ensemble des travaux réalisés pour les restaurants scolaires à Dole et Sampans. Pour la culture et la lecture publique (236 000 euros), nous avons les achats de livres, des travaux de mise à niveau sur les différentes bibliothèques que nous avons sur le territoire. Pour les milieux naturels, ce sont 320 000 euros (trame verte et bleue). Nous avons 400 000 euros pour les matériels informatiques et les équipements divers, et 100 000 euros pour les participations au capital (Fonds Initiative Dole Territoire). Nous avons eu des recettes de FCTVA pour 646 000 euros. Voilà les grandes dépenses.

Avant de passer au budget annexe, je termine par un récapitulatif assez synthétique et qui permet en une page de voir comment sont passés les flux de dépenses et de recettes de notre Agglomération. Vous voyez que nous avons rentré 32 561 000 euros d'encaissement de recettes de fiscalité (tout compris) contre 28 101 000 euros en 2017. Pour la fiscalité nette, après avoir reversé notamment les attributions de compensation, le FNGIR, etc., il nous reste 21 070 000 euros, montant avec lequel nous faisons notre budget. Nous avons la DGF pour 3 309 000 euros, les autres recettes 7 763 000 euros (dont la TEOM, les recettes des familles, la CAF, les participations des familles, etc.)

Au total, nous avons des recettes globales pour 32 143 000 euros. Nos dépenses nettes sont à 28 125 000 euros, contre 25 825 000 euros en 2017. Nous avons dégagé un autofinancement brut de 4 017 000 euros, contre 1 859 000 euros en 2017 et 1 438 000 euros en 2016. Les annuités d'emprunts s'élèvent à 1 431 000 euros, de telles sortes que nous dégageons un autofinancement de 2 586 000 euros. À cet autofinancement, nous avons ajouté le FCTVA, les subventions perçues (4 692 000 euros) et nous avons emprunté 1,9 million d'euros pour arriver à un montant d'investissements de 8 883 000 euros. Voilà une synthèse de l'ensemble des dépenses de notre compte administratif 2018 que je voulais vous présenter.

Vous avez ensuite un focus sur le budget annexe. Nous n'avons pas grand-chose, puisque nous avons essentiellement le CAN et tout ce qui concerne le développement économique. Ce sont donc le centre d'activités, les zones d'activités. Vous avez sous les yeux le budget que nous devons voter. Je vais vous en faire la synthèse qui est ici, car c'est plus clair à comprendre. Vous voyez que les recettes de fonctionnement sont de deux ordres, puisque nous avons les loyers du CAN (tout ce que nous louons sur le CAN) et les ventes de terrain. Il faut faire attention, nous n'avons pas de notion d'immobilisation dans une telle zone. Nous achetons des terrains et nous les revendons. Le problème est que pour les acquisitions et les aménagements, nous avons dépensé 5 237 000 euros. C'est pour cela que nous sortirons un déficit cette année.

L'entretien correspond à nos entretiens courants (139 000 euros). Évidemment, nous prenons dorénavant l'ensemble des dépenses des zones économiques, ce qui est logique, puisque nous avons pris la compétence. L'entretien du CAN se poursuit : à 115 000 euros en 2018 contre 133 000 euros en 2017. Vous avez ensuite pour 17 000 euros d'autres frais. Finalement, nous avons des recettes pour 270 000 euros, car elles sont liées à nos ventes. Nous n'avons pas beaucoup de ventes en 2018 sur nos zones d'activités. En revanche, nous avons continué à y engager des dépenses, notamment sur Rochefort-sur-Nenon, puisque c'est essentiellement cette zone, future zone d'Intermarché, et des dépenses ici ou là.

Au total, nous avons un déficit de 1 238 000 euros. Nous pourrions dire que la situation n'est pas bonne, mais cela signifie que nous avons du stock. Si demain, nous vendions tous nos terrains compte tenu de ce que nous avons dépensé aujourd'hui et si nous vendions tout au prix de marché, nous encaisserions 8 215 000 euros. Nous avons certes un budget en déficit de 1 238 000 euros, mais sachez qu'en regard, nous avons des actifs qui sont des terrains. Nous avons réalisé cette année 104 000 euros d'investissement au CAN, et nous avons remboursé 166 000 euros de dettes. Voilà pour nos dépenses.

Nous avons ensuite un focus sur ce dont nous disposons dans les zones, ce qui est intéressant. Les zones ont été transférées. Vous reconnaissez tous vos communes ici ou là (Authume, Brevans, Champvans, Choisey, etc.), dont la zone des Grandes Épenottes. Nous avons des surfaces encore disponibles de 478 000 mètres carrés. Avec chacune des communes, nous avons signé la convention par laquelle nous rachetons au prix fixé au moment de la réalisation du transfert. Cela veut dire que si demain nous vendions tout, nous devrions acheter les terrains à chaque commune pour 6,6 millions d'euros. Mais si nous vendons tout notre patrimoine au tarif d'aujourd'hui, ce sera 8 215 000 euros.

Ne croyez pas que nous nous faisons « de la gratte » sur les communes, mais c'est simplement que nous avons des terrains qui appartiennent déjà à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui ont donc déjà été payés. Notre déficit n'est donc pas structurel, mais il s'étendra dans le temps. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que nous n'ayons pas un déficit cette année, puisque je ne suis pas sûr que la vente d'Intermarché soit actée d'ici la fin de l'année. Voilà les présentations des budgets que je voulais vous faire. C'est un peu rapide, je m'en excuse, mais je pense que vous avez tous les dossiers. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. SERMIER : C'est une question technique qui fait suite au débat que nous avons sur le transfert justement de ces zones communales à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Vous vous souvenez que nous avons une différence entre l'estimation de France Domaines et le tarif de 3 millions d'euros. A-t-on pu avoir une explication ? Certains d'entre nous souhaitaient baisser le tarif de 3 millions d'euros entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qui aurait d'ailleurs mis à mal les comptes de la Ville.

M. le Président : Oui, c'est important. J'ai eu une explication orale, nous avons reçu une explication écrite hier. Je ne vais pas vous donner les chiffres ce soir, car c'est un peu neuf et je n'ai pas vu le document. Mais les services des Domaines avaient fait une erreur grossière. Ils en

ont convenu au téléphone. Je les ai eus, parce qu'ils ont pris un terrain non viabilisé. Les services ont simplement fait l'erreur de voir passer le courrier sans réagir, le courrier datant de 2018. Comme nous n'avions pas besoin de l'évaluation des Domaines pour faire les opérations, les services ont dit : « *tant pis* », mais c'est vrai que cela nous a interpellés, et à juste titre lorsque nous avons refait la délibération après coup.

Vous aurez l'information assez rapidement, mais il y avait une erreur matérielle évidente qui sera corrigée. Je regarderai donc le document avec intérêt. Y a-t-il d'autres interventions sur ce compte administratif ? On me précise que dès qu'il sera voté, le document passera et vous devrez tous le signer, ceux ayant des pouvoirs devant signer aussi pour le compte de votre délégant (ce que vous indiquez). Avant de le signer, il faut l'approuver.

M. FUMEY : J'ai simplement quelques remarques. Depuis 2014, je vous avais demandé qu'apparaissent les chiffres mis au BP de l'année concernée pour que nous puissions à la fois regarder la différence entre le prévisionnel et le réalisé, aussi bien que le réalisé d'une année sur l'autre. Je m'aperçois que ce n'est pas fait. Ce n'est peut-être pas possible techniquement, je ne sais pas, mais en commune, nous pouvons le faire. Je pense que nous devrions pouvoir le faire en Agglomération ce que nous pouvons faire en commune. C'est la première chose. C'est le dernier CA de la mandature. Vous ferez bien comme vous voudrez au prochain coup, mais je pense qu'il aurait été intéressant de pouvoir l'examiner dans ce sens.

Sur les marges brutes d'autofinancement (4 017 000 euros en 2018 contre 1 859 000 euros en 2017), c'est principalement l'augmentation très importante faite au travers des impôts sur les deux ou trois dernières années, à la fois sur la taxe d'habitation comme sur le foncier bâti, ce qui a été assez durement ressenti par l'ensemble des contribuables de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. J'ai des remontées. Compte tenu du compte administratif 2018 qui est, en gros, le résultat des augmentations d'impôts que nous avons votées précédemment, je voterai contre ce compte administratif dans la mesure où cela englobe les augmentations fortes faites sur les impôts.

M. le Président : Je voudrais ajouter deux précisions. Premièrement, pour la référence au BP, je suis fautif. Je m'en suis rendu compte trop tard. Il est vrai que les services administratifs sont très chargés, ils ont repris les maquettes antérieures. C'est pour cela que cela n'a pas été pris en compte. Quand je m'en suis rendu compte, c'était trop tard, nous ne pouvions pas tout changer. Ce n'est pas une volonté de quoi que ce soit, mais c'est plutôt un loupé de ma part quand je n'ai pas redemandé au bon moment. Je vous rappelle que les services administratifs sont toujours dans le processus de certification des comptes, ce qui fait une charge de travail assez forte. Il y a eu des changements de logiciels. Je ne vous fais pas un dessin, mais il y a eu beaucoup de travail de fait par les services. Je les remercie déjà pour tout ce qu'ils font, car c'est compliqué. Je m'excuse par rapport à cette information qui pourrait être plus complète.

Deuxièmement, s'agissant de la fiscalité, je ne vais pas reprendre les discussions que nous avons eues dix fois ici, mais je rappelle tout de même que l'augmentation de la taxe foncière a été faite en contrepartie de ce qui a été prélevé dans pratiquement toutes les communes. Effectivement, Brevans est peut-être l'une des communes où il y a eu le moins de transferts, mais pratiquement toutes les communes ont eu des transferts supérieurs aux charges prélevées lorsque nous avons pris la Restauration scolaire et le FPIC. Lorsque nous prenons les contribuables Dolois, la baisse de la taxe foncière a été compensée par l'augmentation à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les Dolois n'ont donc pas supporté de taxes, mais d'autres communes sont concernées. Il ne faut pas mettre tout cela « en vrac ».

Vous savez que la taxe d'habitation est un impôt provisoire, nous le savons, cela a été assumé et pour l'instant, les contribuables les plus nantis de notre territoire souffrent de cette surcharge, et j'en conviens. Nous les entendons, mais nous savons que c'est provisoire.

M. SERMIER : Peut-être pour donner une information au niveau national, certains ont sans doute entendu les annonces du gouvernement qui propose de transférer la part du foncier bâti des Départements aux seules communes et de compléter cette part d'une dotation budgétaire de l'État de 1 milliard d'euros et du maintien de 1,8 milliard d'euros de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants. Par ailleurs, les Départements se verront compenser la perte de leur foncier bâti par une attribution de 14 milliards d'euros sur la TVA, et les intercommunalités recevront 6,9 milliards d'euros de TVA en compensation de la perte des produits de la taxe d'habitation qui leur revenaient. Cela signifie concrètement qu'aujourd'hui, les Français

vont payer très majoritairement les compensations qui seront versées aux collectivités par leur TVA.

Je vous rappelle que c'est exactement le débat que nous avons eu il y a un an et demi, lorsque nous avons commencé à parler de cet ajustement de la fiscalité. Le problème est que lorsque vous achèterez quelque chose et que vous aurez votre caddie de courses, que vous aurez 20 % de TVA, dans vos 20 % de TVA, vous aurez en gros les 14 milliards d'euros que l'État prendra sur les 140 milliards d'euros de recettes. En gros 10 % de votre TVA servira à compenser l'ensemble des agglomérations et des communes de France. Celles qui ont un taux important seront compensées à l'euro près et celles qui ont fait beaucoup d'effort, et je pense notamment aux collectivités rurales, car il y a une vraie différence entre les communautés urbaines et les communes rurales... Celles qui avaient des taux faibles seront compensées sur leurs taux faibles et celles qui avaient des taux forts seront compensées sur leurs taux forts, et cela probablement pour des décennies.

Je vous rappelle que les compensations des taxes d'habitation sur les centimes additionnels datent de 1974, et cette affaire n'a jamais été revue. Donc, pendant 50 ans, on a traîné cette différence au moment où cela a été acté. Je salue l'intelligence comptable de l'Exécutif de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la majorité de tous ceux qui ont voté cet ajustement fiscal, car cela a permis et cela permettra maintenant, pendant des décennies, d'avoir une compensation au niveau de ce que nous avons voté. Je pense que c'est plutôt une mesure de saine gestion et d'optimisation. Si d'aventure nous avions voté d'autres taxes qui seraient restées, les Dolois auraient payé indéfiniment. Là, les Français de l'ensemble de notre pays participeront à cette indemnisation, comme nous participons à l'indemnisation de toutes les collectivités.

M. le Président : Merci de ces précisions. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette réforme en cours de négociation. Je regrette simplement, vu les orientations que nous prenons, que nous allons éloigner les recettes de nos territoires. Je pense que c'est malsain. Il faut trouver des systèmes de péréquation, c'est évident, car il y a une solidarité bien évidente à mettre en place au niveau des territoires. Mais aujourd'hui, les bons et les mauvais ont été traités de la même façon, et ce n'est pas sain.

M. SERMIER : J'ai une deuxième intervention, et naturellement, ce sera la dernière. J'avais oublié de mentionner que je n'étais pas favorable à cette proposition gouvernementale, car cela éloigne complètement les citoyens qui ne paieront plus l'impôt dans la collectivité. Ils n'auront donc plus l'impression que lorsqu'ils font des travaux peut-être importants, ce sera à eux de financer. Je crois que cette mesure éloigne les gens de leur collectivité, et comme je le disais, elle fera en sorte que tous les Français ont payé probablement plus pour les métropoles et moins pour les zones rurales.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions sur ce compte administratif ?

M. DAVID : Je partage complètement cette analyse des compensations qui figent à un moment donné le produit attendu par les collectivités et qui leur ôtent toute dynamique fiscale, et c'est bien ce qui est grave pour nos collectivités. Je ne développerai pas plus, mais je trouve que nous n'allons pas dans le bon sens en termes de fiscalité.

Par ailleurs, je voudrais revenir sur l'intervention de Gérard FUMEY. Il me semblait que voter un compte administratif, c'était d'arrêter le réalisé d'une année, tant des dépenses que des recettes, le compte de gestion validant tous ces chiffres et toutes ces lignes. Tu votes contre un compte administratif, mais je suppose que tu ne mets pas en doute la véracité des sommes annoncées ici. Je voudrais que tu précises ton vote, car c'est assez grave de voter contre un compte administratif. Pour ma part, on peut avoir des tas de choses sur un budget primitif, mais un compte administratif correspond à du réalisé. Cela étant, est-ce du réalisé conforme au prévisionnel ? C'est une autre question.

M. le Président : Je te donne un droit de réponse.

M. FUMEY : Je vais simplement m'expliquer. Je ne vais pas voter pour quelque chose alors que j'ai voté contre le budget primitif dans la mesure où il y avait les augmentations. Je ne conteste pas les chiffres, puisque je voterai le compte de gestion qui est le pendant de ce qui a été réalisé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je ne mets donc pas en doute la véracité des chiffres.

M. le Président : S'il n'y a plus de question, je passe aux votes. Tout d'abord, on vote le compte de gestion, qui est le pendant par le trésorier du compte administratif (ou l'inverse) et que nous

devons voter en premier. Ensuite, lorsque je ne serai pas là, vous constaterez que le compte administratif est bien conforme au compte de gestion et vous le voterez à ce moment-là. Sur le compte de gestion, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, et je m'en vais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion 2018.

Jean-Pascal FICHERE quitte la séance quelques instants et passe la présidence à Jean-Michel DAUBIGNEY.

M. DAUBIGNEY : Nous allons respecter les règles. Bonsoir à tous. Je vous propose donc de procéder à l'adoption du compte administratif 2018, donc la conformité entre le compte administratif et le compte de gestion qui vient d'être cité. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 3 oppositions et 4 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 3 oppositions et 4 abstentions), approuve cette notice.

Monsieur le Président, vous pouvez revenir.

Jean-Pascal FICHERE rejoint la séance et reprend la présidence.

M. GINET : Nous n'avons pas à voter pour ou contre compte administratif, mais à donner ou non quitus à l'Exécutif de son compte administratif. Cela évite l'ambiguïté qu'il y a eu tout à l'heure de dire : « *je reconnais que les chiffres sont bons, mais je vote contre* ». Nous n'avons pas à voter contre ou pour, mais nous donnons quitus ou nous ne donnons pas quitus. Point final.

M. le Président : Pour être précis, le compte de gestion est approuvé et je pense que lorsque nous serons certifiés par un commissaire aux comptes, nous ferons comme les entreprises : il y aura lecture du rapport et il y aura une approbation des comptes en bonne et due forme. Le compte administratif ne fait pas l'objet d'une approbation, mais nous constatons que le compte administratif est conforme au compte de gestion. C'est donc plus un élément technique. Je ne connais pas le sens du vote, puisque n'étant pas là, je ne peux pas savoir (j'espère que vous l'avez voté), mais il faut constater simplement le rapport. Donc, voter contre un constat n'est pas forcément fondamental. Mais ainsi vont les votes. Je vous remercie, en tout état de cause.

NOTICE N° 07 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE POUR L'EXERCICE 2018

M. le Président : Les choses sont très simples. Nous avons un excédent de 3 365 000 euros. Nous vous proposons d'en affecter 3 150 000 euros en réserves et 215 000 euros en excédent reporté. Cela va nous servir à faire notre budget annexe d'investissement pour 3 150 000 euros et un budget annexe de fonctionnement pour 215 000 euros. Pour les budgets annexes, nous avons un résultat de -552 000 euros que nous vous proposons d'affecter en déficit à reporter. Comme je vous l'ai expliqué, ce déficit se compensera dans le temps avec les cessions des parcelles. J'imagine que je vais procéder à un vote groupé sur cette affectation du résultat, s'il n'y a pas d'opposition. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à cette affectation de résultat ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 08 : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

M. le Président : Il y a toujours beaucoup d'écritures dans un budget supplémentaire, parce qu'il y a les reprises des écritures précédentes. Vous voyez par exemple le résultat d'investissement reporté (les 214 000 euros que nous avons vus tout à l'heure), les dépenses et recettes reportées, soit l'ensemble des dépenses et des recettes en investissement qui n'étaient pas finies au 31 décembre 2018, notamment le Centre Aquatique, évidemment, et l'ensemble des dossiers qui peuvent être en cours. Nous avons ainsi 8 millions d'euros de dépenses et 5 millions de recettes que nous reportons.

Vous avez ensuite ce que nous venons de passer, c'est-à-dire l'affectation de résultat pour 3 150 000 euros qui vient abonder notre section de fonctionnement. Nous avons ainsi un budget après affectation de résultat dans lequel nous disposons de 8 468 000 euros de recettes et quasiment autant de dépenses. Nous avons une écriture d'ordre que je passe sous silence concernant l'intégration d'immobilisations. Ce sont des écritures de compte à compte. Je ne pense pas que nous ferons de la technique ce soir.

S'agissant des amortissements, il y a des écritures un peu anachroniques et importantes, mais simplement parce que nous avons revu tous nos systèmes d'amortissement, notamment dans le cadre de la certification des comptes. Nous avons donc été invités à repasser toutes ces écritures qui sont sans incidence de flux financier, mais qui sont uniquement des écritures de compte à compte. Nous avons un virement négatif de la section de fonctionnement. Nous avons réduit le virement réalisé au budget primitif. Vous voyez qu'il n'y a pas d'opérations nouvelles dans tout cela.

En revanche, en matière de dépenses et recettes, s'agissant des opérations nouvelles, nous avons des subventions notifiées pour le CAN. Dès qu'elles sont notifiées, nous devons les comptabiliser. Elles ont été reçues dans le courant du premier semestre. Nous proposons donc de les inscrire ici. Nous avons du matériel et du mobilier pour 70 000 euros (nous en avons passé certains dans des délibérations précédentes), car nous commençons à anticiper et nous profitons de l'année pour acheter du matériel qui sera utilisé dans le nouveau complexe. Nous enlevons 17 000 euros de la section d'investissement pour la trame verte et bleue, que nous retrouvons en fonctionnement (problème d'affectation, les programmes devant être en fonctionnement et non en investissement).

Nous avons l'opération de réduction de capital qui se traduit par la sortie d'immobilisations. Nous avons 150 000 euros à l'actif, nous ressortons donc l'intégralité de notre capital (opération de recettes, sans opération de flux financier). En revanche, nous inscrivons les 50 000 euros de souscription de capital sur lesquels nous venons de délibérer. Nous avons des dépenses nouvelles. Nous avons aménagé le troisième étage pour le service facturier, pour 90 000 euros de dépenses, mais nous avons reçu des recettes pour aménager ce service, puisque dans la mesure où nous accueillons des agents de l'État, l'État nous a octroyé une subvention de 77 000 euros.

Nous avons ajouté une ligne de 30 000 euros pour l'étude de notre Schéma Directeur de l'Assainissement. Vous savez que ce transfert n'était pas vraiment programmé et définitif au moment où nous avons fait notre budget. Nous devons donc compléter nos dotations. Du coup, pour équilibrer, comme nous avons inscrit beaucoup de subventions, nous avons retiré 3 millions d'euros d'emprunts des reports de recettes. Nous avons ainsi un budget s'inscrivant à hauteur de 9 477 000 euros. Vous voyez que nous avons très peu d'opérations nouvelles, comme je viens de vous le signaler.

En termes de dépenses de fonctionnement, là encore, nous avons un excédent reporté de 215 000 euros. Les amortissements correspondent aux opérations dans le sens inverse à celui vu précédemment. Ces opérations d'ordre, que nous avons retrouvées en investissement, ne génèrent pas de flux financier. Parmi les premières opérations générant des flux financiers, nous avons des prélèvements du FPIC pour 17 000 euros qui nous manquaient. En revanche, nous avons des reversements supplémentaires. Quand les FPIC ont été notifiés, nous avons budgétisé cela en décembre. Nous avons un ajustement 40 000 euros à faire par ce biais.

Par contre, nous avons de bonnes nouvelles en fiscalité et en compensation. Nous inscrivons donc ces écritures pour 200 000 euros correspondant à des recettes supplémentaires notifiées en début d'année. C'est la même chose pour les dotations. En DGF, nous avons un petit ajustement de 15 000 euros que nous inscrivons ici. Nous avons donc 312 000 euros, moins 17 000 euros de recettes supplémentaires en fonctionnement. Dans les dépenses, nous avons le SICTOM. Dans la facturation du SICTOM, comme nous l'avons voté en décembre, il y a un petit ajustement de 21 000 euros qu'il convient d'inscrire. Je vous ai parlé des 17 200 euros correspondant à ce que nous avons transféré de l'investissement.

Par rapport à vos projets, nous avons encore modifié et je m'en excuse, mais nous achetons les repas des cantines qui sont refacturés aux familles. Il se trouve que nous avons plus de repas que prévu. Nous avons dû mettre 70 000 euros auxquels nous ajoutons 40 000 euros aujourd'hui, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, sachant que ce sont des dépenses et des recettes. Sinon, nous risquons d'être coincés, nous ne pourrions plus ni encaisser ni dépenser, ce qui serait embêtant. Nous avons une dépense nouvelle correspondant à l'assurance pour le chantier du centre

Pierre Talagrand, dépense qui n'avait pas été budgétée et que nous ne connaissions pas. C'est l'assurance chantier.

Je vous ai précédemment (nous y reviendrons dans le budget) que nous complétons la dotation de 200 000 euros au budget primitif, avec 50 000 euros supplémentaires pour faire 250 000 euros pour faire fonctionner la partie Office de Tourisme d'Hello Dole. Nous complétons aussi de 100 000 euros la dotation à Dolexpo où nous avons 150 000 euros et nous proposons d'arriver à 250 000 euros pour pérenniser les résultats d'Hello Dole. Nous avons ensuite des frais d'énergie payés par Hello Dole, mais la Communauté d'Agglomération du Grand Dole passe les contrats, car nous avons des conditions beaucoup plus avantageuses. Nous les dépensons donc à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et nous les refacturons à Hello Dole.

Nous avons une subvention d'équilibre du budget annexe des zones économiques (ce que je vous ai présenté précédemment). Compte tenu du fait que nous avons du décalage dans le temps, le budget principal abonde le budget annexe pour pouvoir réaliser ces équilibres. Nous équilibrons par 134 000 euros de dépenses imprévues. Voilà pour le budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Comme vous le voyez, il n'y a pas grand-chose de nouveau si ce n'est les points sur lesquels je viens d'insister.

En matière de budget annexe, il y a toutes les reprises des reports du résultat que nous venons de voter. Toutes les opérations sont de compte à compte. Si je regarde les dépenses nouvelles, nous avons inscrit un emprunt de 1 280 000 euros pour financer les déficits en report, puisque nous avons 1 148 000 euros de déficit. Nous devons donc le compenser et l'équilibrer en mettant en place un emprunt que nous mettrons en place ou non, puisque tout dépendra de la trésorerie disponible à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque nous avons une fusion des trésoreries. Mais budgétairement, nous devons inscrire cette dépense budgétaire.

Pour le reste, ce sont des dépenses. Nous avons inscrit 300 000 euros de recettes diverses concernant des ventes que nous attendons, ainsi que les 200 000 euros que j'ai évoqués précédemment du budget principal pour équilibrer notre budget annexe. Je ne sais pas si vous avez des questions. C'est un peu touffu, je m'en excuse, mais nous avons beaucoup d'opérations un peu techniques. S'il n'y a pas de question, je passe sur ce budget supplémentaire. Je fais un vote global des budgets de fonctionnement, d'investissement et annexes. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 4 abstentions sur l'ensemble des budgets. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 4 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 09 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC – MODALITES DE REPARTITION DU PRELEVEMENT 2019

M. MACARD : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. La loi de finances initiale 2012 a instauré le principe et les grandes lignes d'un FPIC. Ce fonds permet de prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Comme les années précédentes, l'ensemble intercommunal, composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de ses communes membres est contributeur net en 2019. Le montant global net s'établit à 589 149 €, soit 616 259 € de prélèvement (dépenses) et 27 110 € de reversement (recettes). Le Conseil Communautaire a la possibilité d'opter pour une répartition dérogatoire dite « libre » du FPIC.

Cette délibération doit être adoptée dans les conditions suivantes :

- soit à l'unanimité des membres du Conseil Communautaire ;
- soit à la majorité des deux tiers des Conseils Municipaux dans les deux mois qui suivent la présente délibération ; à défaut de délibération prise dans ce délai, les Conseils Municipaux sont réputés l'avoir approuvée.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité adopté par le Conseil Communautaire du 22 février 2018, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole supporte seule la contribution globale nette 2019 de l'ensemble intercommunal, soit 589 149 euros, et de privilégier ainsi la solidarité communautaire.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de déroger à la répartition de droit commun pour le FPIC au titre de l'exercice budgétaire 2019, selon le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires à cette évolution, visant à faire prendre en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la part revenant théoriquement aux communes.

Vous avez dans un tableau annexe les chiffres de chaque commune concernée.

M. le Président : Il est affiché. Vous avez bien compris que si nous n'obtenons pas l'unanimité, nous repartirons dans les communes. Si nous n'arrivons pas à le voter, les communes devront payer ce qu'elles doivent payer, ce qui serait dommage, mais c'est comme cela. Je pense que tout le monde a bien compris le mécanisme. Vous avez les chiffres, ils n'ont pas changé de manière très forte par rapport à l'an dernier. Nous sommes passés de 580 000 euros à 616 000 euros. Je mets au vote cette dérogation de la répartition du FPIC pour que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole assume la totalité. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 10 : ACCORD LOCAL POUR LA CONSTITUTION D'UN SERVICE FACTURIER

M. MACARD : Je continue avec la notice numéro 10. Dans le cadre de leurs relations partenariales avec la Trésorerie du Grand Dole, cinq collectivités et établissements publics ont souhaité réorganiser la chaîne de la dépense, et ce avec l'appui de la Direction Départementale des Finances Publiques. Il s'agit des entités suivantes :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- la Ville de Dole ;
- le Centre Communal d'Action Sociale de Dole ;
- le Syndicat Mixte de la Grande Tablée ;
- le Syndicat Mixte Innovia.

À cet effet, une étude de faisabilité a été menée quant à la mise en place d'un service facturier, associant tous les acteurs concernés, notamment les agents de la Direction des Finances mutualisée des cinq entités et ceux de la Trésorerie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Placé sous l'autorité hiérarchique du comptable public et composé d'agents issus des services de l'ordonnateur et de la Trésorerie, le service facturier (SFACT) est un centre de traitement et de paiement unique des factures. Il permet notamment de mutualiser les contrôles de la dépense et d'éviter ainsi la redondance de certaines tâches tout en contribuant à fiabiliser la chaîne comptable.

Vu les avis favorables du Comité Technique du 17 juin 2019 et de la Commission Affaires Générales du 20 juin 2019, afin de formaliser la mise en place de ce service facturier, il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord local à intervenir pour la constitution d'un service facturier à Dole ainsi que tous les documents y afférents.

Ces locaux sont prévus à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au troisième étage. Je crois que les travaux sont pratiquement terminés.

M. le Président : Merci. C'est une avancée forte dans la modernisation des services administratifs. Y a-t-il des interventions ? Pour votre information, si vous votez favorablement, je signerai cet accord le 2 juillet prochain avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 11 : RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE 2018

M. le Président : Vous avez sans doute vu ce rapport qui nous a été notifié il y a quelque temps. Comme la loi le prévoit, nous devons vous faire part des observations. Je vous rappelle qu'il y avait

deux recommandations dans ce rapport, la première étant de dire que la Chambre Régionale des Comptes recommande à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui dispose d'une capacité de financement détériorée, la plus grande prudence dans la réalisation du projet de construction du complexe aquatique et sportif. Nous avons bien répondu, mais vous voyez que cela n'a pas été vraiment suivi d'effet. Au moment où ils rédigeaient cela, nous leur avons expliqué que nous étions en train de signer le pacte fiscal, que nous avions des perspectives. Vous voyez les comptes administratifs. S'ils revenaient cette année et qu'ils regardaient nos comptes, c'est une remarque dont ils auraient pu se dispenser. Mais ainsi va la Cour des Comptes. Ils travaillent sur le passé et non sur les perspectives. Nous avons répondu, mais je vous en informe.

La deuxième recommandation concernait le régime indemnitaire de ces agents. Nous devons cesser de verser la prime de fonction des personnels affectés au traitement de l'information et mettre en place un moyen de contrôle automatisé permettant de comptabiliser les heures supplémentaires. C'est aussi une recommandation en cours de mise en place, qui est dorénavant mise en place et qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui. Nous avons fait les réponses qu'il se doit à la Cour des Comptes et les choses sont ainsi. Mais je dois tout de même vous demander de prendre acte du rapport après les observations que vous ne manquerez pas de me faire. Y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas d'observation, je vous demande de prendre acte de ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Pardon, il n'y a pas de vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 12 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISEE

M. DAUBIGNEY : Nous changeons complètement de sujet. Il s'agit d'un dispositif prévu par la loi pour renforcer les droits individuels et collectifs dans le cadre de la formation des agents territoriaux, avec une approche croisée en termes de responsabilités entre les agents eux-mêmes, les employeurs et le CNFPT. Ce dispositif implique un certain nombre de règles à mettre en place. C'est ce que nous vous proposons ce soir.

Nous vous proposons d'approuver ce partenariat avec le CNFPT, puisqu'il se trouve être l'opérateur sur base des recommandations que nous mettrons en place en accord avec les agents et la hiérarchie de ces agents au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous vous rappelons très brièvement les principaux objectifs. Il s'agit de :

- responsabiliser et professionnaliser les agents à tous les niveaux ;
- développer les actions de prévention des risques professionnels et de sécurité au travail ;
- développer les outils de pilotage des actions ;
- favoriser la transmission du savoir.

Le but est donc d'encadrer, d'avoir un peu de méthodologie et d'être aidé par le CNFPT quand il peut pourvoir aux formations souhaitées par nos agents et validées par le management.

M. le Président : Merci. Avez-vous des observations ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 13 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. DAUBIGNEY : Cette délibération est très simple. Nous vous demandons de créer un poste d'agent de maîtrise à raison de 6 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet prochain, et de supprimer en conséquence un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe (même personne) à raison de 6 heures 30. Cette personne effectue ses heures en mairie de Châtenois. La Mairie de Châtenois étant le principal employeur et ayant promu cet agent, nous sommes obligés de suivre la promotion au niveau de l'Agglomération, car c'est un complément de travail pour cette personne.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 14 : SERVICE DE REMPLACEMENT DES SECRETAIRES DE MAIRIE - CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MISES A DISPOSITION

M. DAUBIGNEY : C'est pareil, c'est très simple. Je vais aller vite. Nous vous demandons d'approuver les conventions de prestations. Sur la forme et sur le fond, ce sont les mêmes conventions de mises à disposition qui prévoient les modalités notamment de remboursement, les frais incluant les rémunérations, les charges sociales, les formations, etc. durant la durée de mise à disposition. Cela concerne les prestations de service. Ce sont essentiellement des remplacements en matière de secrétariat de mairie pour les communes de Jouhe, Falletans, Damparis, Villers-Robert et Foucherans.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 15 : ADOPTION DE LA CHARTE D'UTILISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET DE LA VILLE DE DOLE

M. CHAMPANHET : Merci. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a un service de diffusion de l'information et des systèmes numériques (DSI). Ces systèmes sont mis à disposition des agents, et comme cela se fait à beaucoup d'endroits, on a fait une charte informatique sur la bonne utilisation de ces outils. Cette charte a été validée par le Comité Technique du 17 juin 2019. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter la charte d'utilisation du système d'information de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole telle que présentée en annexe.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur cette charte ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 16 : ACQUISITION DE TERRAIN A L'ASSOCIATION FONCIERE D'AUTHUME - ZONE D'ACTIVITE D'AUTHUME

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir. Cette notice porte sur l'acquisition d'un terrain. L'Association Foncière d'Authume est propriétaire d'une petite parcelle de 440 mètres carrés, correspondant à l'ancien chemin d'exploitation qui longeait la limite de la commune d'Authume au lieu-dit « les Campes », c'est-à-dire à proximité des Grandes Épenottes. Compte tenu de cette localisation, l'Agglomération a donc sollicité l'Association Foncière d'Authume pour l'acquisition de cette parcelle. Il vous est proposé ce soir d'approuver l'acquisition de cette parcelle moyennant le prix de 2,25 euros du mètre carré, soit la somme de 990 € nette pour le vendeur.

M. le Président : Merci. C'est un peu une régularisation. Avez-vous des remarques ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 17 : CESSION DE TERRAIN A LA SCI DEO (SOCIETE EST OUVRAGES) - LES CHARMES D'AMONT - TAVAUX

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : La société Est Ouvrages (DEO) domiciliée à Tavaux sur la zone d'activités des Charmes d'Amont souhaite agrandir son terrain de 2 000 mètres carrés.

Il vous est proposé ce soir d'approuver la vente à la SCI DEO de cette parcelle moyennant le prix de 30 euros du mètre carré hors taxes, soit la somme de 60 000 euros nette pour le vendeur, augmentée de la TVA sur la marge d'un montant de 2 000 euros, soit un TTC de 62 000 euros.

M. le Président : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 18 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE TDF – LA CROIX BLANCHE OUEST – ROCHEFORT-SUR-NENON – IMPLANTATION D'UNE STATION RADIOELECTRIQUE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : TDF, opérateur du numérique, souhaite implanter à Rochefort-sur-Nenon une station radio électrique, et pour cela, acquérir une parcelle de 160 mètres carrés. Il vous est proposé ce soir d'approuver la vente à la société TDF de cette parcelle moyennant le prix de 10 000 euros net vendeur, sachant qu'il s'agit d'un accord forfaitaire entre TDF et la commune.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 19 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE TDF – EN BEUDARD – LAVANS-LES-DOLE – IMPLANTATION STATION RADIOELECTRIQUE

M. le Président : La question numéro 19 est retirée.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : TDF n'est plus intéressée par cette parcelle.

Mme HENRY : Ce n'est pas qu'elle n'est pas intéressée, mais elle met en suspens, car elle envisage une autre position pour l'antenne.

M. le Président : Merci. Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 20 : PARTICIPATION AU CAPITAL DE DOLE BIOGAZ

M. le Président : Vous connaissez le projet sur Brevans d'implanter une usine de méthanisation. Le projet commence à prendre forme maintenant. Cela fait plus de cinq ans qu'il est instruit, même plus. Vous vous rappelez que trois parties travaillent sur ce projet :

- Naskeo Environnement (opérateur principal) ;
- les agriculteurs, qui sont les apporteurs qui seront majoritaires dans le dispositif ;
- nous, Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui avons souhaité historiquement être dans le capital à hauteur d'environ 10 % (nous progresserons d'ici l'an prochain, mais aujourd'hui, nous ne souscrivons qu'à 5 % et nous ferons une deuxième souscription l'an prochain pour arriver à 10 %).

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cette opération n'a pas vocation à dégager des dividendes, mais il s'agit premièrement d'avoir un observateur dans le Conseil d'Administration du Conseil Exécutoire, pour qu'en cas de problème de voisinage, nous soyons directement impliqués et que nous puissions réagir rapidement ou faire réagir rapidement la société. Je pense que tel était le premier objectif. Deuxièmement, cela permettra aussi d'accompagner les agriculteurs à qui on a demandé beaucoup dans cet investissement. Les pactes ne sont pas signés, mais nous avons vocation à recéder dans quatre ou cinq ans les parts que nous détenons à la valeur nominale aux agriculteurs qui le souhaiteront, cet outil étant au service de l'économie du territoire et des agriculteurs du territoire, et non pour enrichir la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Dans cet objectif, on nous suggère de rentrer dans Dole Biogaz à hauteur de 5 % du capital, soit 7 500 euros, de souscrire pour 42 500 euros sur les 850 000 euros d'obligations convertibles, de telle sorte que notre investissement global s'élèverait à 50 000 euros. Voilà les deux opérations que nous vous demandons. L'opération est en train de se monter, les permis de construire ont été déposés. Normalement, les premiers coups de pioche devraient démarrer en septembre prochain, s'ils arrivent à boucler dans l'été leur plan de financement sur lequel ils ont des accords de principe partout. Mais ils doivent maintenant les formaliser.

Avez-vous des questions sur cette souscription au capital et aux obligations convertibles ? S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver cette délibération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 21 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE INNOVIA

M. le Président : Nous arrivons au terme d'une opération. Vous vous rappelez que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a contraint les Départements à sortir des syndicats mixtes à caractère économique pur et dur, comme l'était le Syndicat mixte Innovia. Nous avons négocié depuis un certain temps avec le Département pour pouvoir acter la sortie. Parallèlement, la Chambre de Commerce a souhaité aussi sortir. Je vous rappelle que nous étions initialement :

- le Département (44 %) ;
- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (44 %) ;
- la Chambre de Commerce (6 %) ;
- la Région (6 %).

Aujourd'hui, dans la mesure où la Chambre de Commerce et le Département sortent du syndicat, nous ne sommes plus que deux, et avec le jeu des pourcentages, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose de 88 % du capital et la Région de 12 %. Toutes ces opérations ont été négociées. Le Département et la Chambre de Commerce sont indemnisés. Il nous appartient aujourd'hui de modifier les statuts de ce syndicat dans lequel nous ne serons plus que deux partenaires, nous-mêmes et la Région.

La délibération consiste :

- à prendre acte de la sortie du Conseil Départemental et de la CCI du Jura du Syndicat mixte Innovia ;
- à émettre un avis favorable sur la modification des statuts du Syndicat consécutive à ces sorties.

Je pense que vous avez les nouveaux statuts en annexe. Avez-vous des questions ?

Mme BARTHOULOT : Merci, Monsieur le Président. Combien le Département a-t-il demandé pour sortir de ce Syndicat ? Je ne me souviens pas.

M. le Président : Il y a eu plusieurs trucs. Ils sortent à 677 000 euros.

Mme BARTHOULOT : Payés totalement par...

M. le Président : Par le Syndicat. Mais comme le Département nous devait 177 000 euros, *in fine*, nous finissons à 500 000 euros.

Mme BARTHOULOT : Ce n'est déjà pas mal.

M. le Président : Je vous laisse juge. Toujours est-il que les accords sont faits. Nous avons demandé des négociations, des étalements de paiement que nous avons obtenus. Tout est à peu près réglé. Sans m'étendre là-dessus, sachez qu'il y a eu aussi un arbitrage du Préfet. Cela s'est donc fait en toute transparence. Nous devons prendre acte de ces sorties et émettre un avis sur les statuts. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 22 : CONVENTION-CADRE D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

M. LAB : Bonsoir. L'intercommunalité s'investit largement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques locales de l'habitat, du logement et du renouvellement urbain. Les lois ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), Lamy et plus récemment Égalité et Citoyenneté consacrent ainsi les intercommunalités dans leur rôle en la matière en les impliquant davantage dans la mise en œuvre de la mixité sociale et dans l'organisation des attributions de logement social.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a mené une étude dont l'un des volets porte sur le fonctionnement du parc social et une analyse des demandes et attributions au sein de ce patrimoine. À l'issue du diagnostic, la collectivité a formalisé ses orientations stratégiques au sein d'un document-cadre précisant ses attentes en matière d'attribution de logement social, lequel a été présenté à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole lors de sa séance du 29 mai 2019.

Les orientations retenues visent :

- à renforcer les attributions de logements locatifs publics au service d'une amélioration de la mixité (sociale, générationnelle, etc.) à l'échelle de l'Agglomération ;
- à tendre à l'adéquation entre l'offre et la demande de logements et favoriser l'attractivité du parc social ;
- à construire un dispositif de gouvernance et des outils adaptés, sensibiliser les acteurs des attributions aux politiques sociales et évolutions réglementaires.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention-cadre d'orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et l'ensemble des documents y afférents.

M. le Président : Merci, Jean-Claude. Avez-vous des observations ou des questions ?

Mme BERNIER : J'ai juste une petite question pour avoir des éléments sur le deuxième point, « tendre à l'adéquation entre l'offre et la demande de logements ». J'ai lu dans le document qu'il y avait de nombreux logements de grande taille, de type F4 et beaucoup de demandes pour des logements de type F1/F2. Je voulais savoir quelles seront les modalités. Des transformations de logements sont-elles prévues ? Je voudrais savoir brièvement comment l'adéquation peut se faire.

M. LAB : Des incitations se feront au niveau de Grand Dole Habitat et des autres bailleurs sociaux pour qu'ils adaptent leurs parcs actuels aux demandes réelles sur le marché, soit par modification de logements, soit par de la construction. Mais nous sommes plus sur les modifications de logements, l'amélioration, les transformations de surface que sur des constructions nouvelles compte tenu du fait que les bailleurs sociaux n'ont pas pour l'instant des fonds propres très importants, mais qu'ils sont plutôt en baisse.

M. le Président : Voilà, cela va se recadrer petit à petit, mais il est vrai que c'est un problème tout à fait pertinent. Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote cette convention-cadre d'orientations stratégiques. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 23 : EXEMPTION DE LA COMMUNE DE TAVAux DU DISPOSITIF SRU

M. LAB : L'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 impose à certaines communes un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20 % du total des résidences principales. Les communes, dont fait partie la commune de Tavaux, disposant d'un taux de logements sociaux inférieur à 20 %, sont soumises à un prélèvement sur leurs ressources fiscales. Un mécanisme d'exemption, sur proposition de l'EPCI (Établissement Public de

Coopération Intercommunale), peut porter sur des communes appartenant à des agglomérations dans lesquelles la tension sur la demande en logement social est faible ou sur des communes n'appartenant pas à des zones agglomérées et insuffisamment reliées aux bassins d'activités et d'emplois par les transports en commun, ce qui est le cas de la commune de Tavaux, la zone tendue la plus proche étant Dijon. C'est au titre de ce dernier point que la commune de Tavaux a fait l'objet d'une exemption pour la période triennale 2017-2019. Les propositions des ECPI doivent être remontées à Monsieur le Préfet de Région pour le 30 septembre 2019 au plus tard.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de proposer la commune de Tavaux pour l'exemption du dispositif SRU au titre de la période 2020-2022.

M. le Président : Merci de cet exposé. Avez-vous des questions sur cette exemption que nous renouvelons pour trois ans ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, le Maire de Tavaux aussi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 24 : PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – ADOPTION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OPERATIONS

M. GAGNOUX : La politique de renouvellement urbain menée sur le quartier des Mesnils Pasteur depuis des années a permis d'amorcer un changement d'image et sa réouverture, notamment au travers du premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU). Ce nouveau programme, qui rentre maintenant dans sa phase opérationnelle, doit permettre de traiter les espaces non traités dans le précédent programme par une convention pluriannuelle d'opérations. Elle est constituée de l'ensemble des opérations approuvées par le Comité de Pilotage du 4 avril dernier en présence de l'ensemble des partenaires, dont l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Cette convention, pilotée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en qualité de porteur de projet, décline un certain nombre d'opérations sur les secteurs Descartes et Grands Champs, dont la réalisation s'appuiera sur une maîtrise d'ouvrage de la Ville de Dole et de Grand Dole Habitat. Elle décline les différents travaux qui seront réalisés, le calendrier et les montants financiers prévisionnels.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention telle qu'annexée à cette délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et l'ensemble des documents y afférent.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous l'avez vu, ce dossier est assez conséquent. Je ne sais pas si certains se sont bien plongés dans le document. Si vous avez des questions, bien sûr, nous sommes à votre disposition. S'il n'y a pas de question, je mets cette convention au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 25 : CREATION D'UN POINT D'ALIMENTATION ELECTRIQUE POUR LES RASSEMBLEMENTS AU MONT ROLAND

M. LAB : Chaque année, à la fin du mois d'avril, se déroulent des manifestations sur le Mont Roland, et notamment un rassemblement de personnes issues de la communauté des gens du voyage. L'absence d'alimentation électrique lors du temps du pèlerinage génère des difficultés par rapport aux conditions de stationnement sur place, mais aussi des nuisances par l'usage de générateurs électriques. La demande d'un branchement électrique, assez ancienne, n'a jusqu'à présent pas été suivie d'effet compte tenu du coût des travaux et du faible temps d'utilisation. Cette demande a été renouvelée début 2019, assortie d'une participation financière au projet sous forme d'un don d'un particulier pour sa réalisation. Dans ces conditions, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pouvait se porter sur cette opération.

Le coût global de l'opération, incluant l'extension du réseau, la création d'un point de distribution et la création d'un comptage, est estimé à 16 947 euros hors taxes. Nous aurons du SIDEC (Syndicat mixte D'énergies, d'Equipements et de @-Communication) du Jura une subvention de 8 068,20 euros et le don d'un particulier de 8 500 euros. Il restera à charge pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole un montant de 378,80 euros.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez le plan de financement à l'écran. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

M. le Président : Nous arrivons aux rapports d'activités. Là encore, ce sont des rapports assez lourds.

NOTICE N° 26 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ANNEE 2018

M. le Président : La Commission s'est réunie bien logiquement, selon les textes en vigueur, avec un absentéisme non négligeable dont je peux témoigner, mais elle s'est tenue. Elle a fait son rapport d'activités qui reprend tous les rapports d'activités de chaque DSP, dont je vous fais grâce pour l'instant, puisque nous les passerons en revue l'un après l'autre. Je ne vous lis pas maintenant tous les documents, puisqu'ils arriveront dans chaque question suivante. Vous avez dû prendre connaissance de ce rapport d'activité si vous êtes intéressés par ces sujets. Avez-vous des questions ou des interrogations sur ce rapport d'activités de la Commission ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter le rapport d'activités 2018 de la CCSPL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel que figurant en annexe. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 27 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DOLEXPO – ANNEE 2018

M. le Président : Je vous rappelle qu'il y a une DSP entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Dole pour la mise à disposition de Dolexpo. Franck DAVID nous en fait un résumé bref.

M. DAVID : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié la gestion de Dolexpo Parc du Jura à la SPL Hello Dole par voie de DSP. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire d'une DSP produise chaque année à l'autorité délégante, avant le 1^{er} juin de l'année N+1, un rapport d'activités qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité délégante, qui en prend acte.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 juin 2019, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2018 ci-annexé, relatif à la gestion de Dolexpo – Parc du Jura par la SPL Hello Dole, dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Vous avez en annexe le rapport annuel de Dolexpo. L'année 2018 est maintenant une véritable année de référence en termes d'activités, de salons, et d'activités économiques sur Dolexpo. Le nombre de visiteurs a très sensiblement augmenté par rapport à 2017, 2017 n'étant pas une année de référence. Avez-vous des questions ?

M. GAUTHRAY-GUYENET : Nous avons vu tout à l'heure que pour Dolexpo, Hello Dole était déficitaire, parce qu'entre autres, on n'arrivait pas à refacturer au juste prix de revient de la prestation aux personnes qui participaient. Y a-t-il une possibilité pour les prochaines années de réajuster les prix à la hausse pour récupérer un peu plus ?

M. le Président : Nous irons dans les chiffres tout à l'heure. En 2018, Made in Jura nous a coûté un peu cher, mais c'était en convention avec le Département. Nous avons un tarif prévu pour

l'installation de l'expo, pendant l'expo, etc. Tout est tarifé. Le problème est que nous n'arrivons pas toujours à le négocier « plein pot ». Nous sommes dans du *business*. C'est aussi pour cela que nous avons pris une société de droit privé. Nous avons supporté certaines charges un peu spécifiques. Pour l'instant, nous n'avons pas prévu de bouger les tarifs. Nous essayons surtout de faire le moins de remises possible, car c'est plus en ces termes. Il faut savoir que lorsque nous avons des expositions, il y a le tarif du bâtiment, les services autour, les SIAP qui coûtent souvent fort cher. Nous essayons donc de voir si nous pouvons tirer les prix par les coûts directs.

En revanche, nous essayons de garder notre prix. Si nous arrivons à facturer « plein pot » l'occupation des locaux hors service, nous devrions être bien, c'est le prévisionnel que nous avons fait, mais ce n'est pas si simple. Chaque fois, nous tombons sur des cas particuliers. Nous avons eu le salon RégalExpo qui était d'une nature particulière, c'était la première fois. Pour le coup, c'était fait en régie, Hello Dole l'a monté. Il a fallu faire des arbitrages pour passer. Sinon, nous aurions été trop justes. Par ailleurs, le salon du chien s'est fort bien passé. Il faudra regarder le descriptif, mais globalement, cela va plutôt bien. Néanmoins, nous avons mis la voilure trop faiblement. À 150 000 euros, nous étions trop faibles. Mais nous essayons de jongler avec les tarifs.

Nous regardons aussi les tarifs de nos concurrents que sont Besançon, Dijon et Lons-le-Saunier. Nous savons que nous noterons tous et que nous essayons de ne pas être trop chers. Nous avons du parking assez intéressant et pratique. Nous essayons de jouer sur nos atouts. Mais l'aspect du prix est bien sûr pris en compte. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous demande de prendre acte de ce rapport. Merci de prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 28 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA SPL HELLO DOLE – ANNEE 2018

M. DAVID : Les organes délibérants des collectivités locales actionnaires d'une SPL doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration de ces sociétés. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant actionnaire de la SPL Hello Dole, le rapport d'activités 2018 de cette SPL doit être soumis au Conseil Communautaire. Ce rapport porte sur la deuxième année d'exercice comptable de la SPL Hello Dole. Il est issu des documents présentés au Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole le 27 mai 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport annuel 2018 de la SPL Hello Dole, soumis par les élus représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole, et qui porte sur l'activité, l'administration et les états financiers de la SPL en 2018, correspondant au deuxième exercice comptable de la société.

Je vous rappelle que la SPL Hello Dole a les volets essentiels suivants :

- la gestion des salles, plus particulièrement la gestion de Dolexpo ;
- la gestion du tourisme en général, avec l'Office de Tourisme en particulier.

M. le Président : Merci. Vous avez une note assez détaillée. Je pense que ceux qui ont regardé voient bien les problèmes de déficit que nous avons pu constater et les produits augmentant sur certains aspects.

M. DAVID : En matière de tourisme, il y a des variations de chiffres en termes d'activités, essentiellement dues au fait que l'année 2018 a vu la ligne des Hirondelles pratiquement ne pas fonctionner à cause des travaux que la SNCF a gérés sur la ligne, ce qui nous a « plombé » la haute saison touristique de la fréquentation sur la ligne des Hirondelles, cette ligne étant la principale recette de l'Office de Tourisme et étant animée par des bénévoles.

M. le Président : Merci de ces précisions. Avez-vous des questions sur ce rapport annuel ? Je vous demande de prendre acte de ce rapport annuel et vous en remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 29 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 – ANNEE 2018

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, chers collègues, les organes délibérants des collectivités locales actionnaires, c'est-à-dire la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, doivent se prononcer sur le rapport de la SPL Grand Dole Développement 39 après celui d'Hello Dole. Je rappelle que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est actionnaire à parité égale avec la Ville de Dole. Pour l'exercice 2018, la SPL s'est vu confier les missions suivantes :

- un mandat public pour la réalisation pour l'aménagement d'un espace de travail partagé dans l'ancien buffet de la gare de Dole ;
- une concession de travaux pour la création d'un accueil de loisirs et d'une ludothèque à Tavaux (site de l'ancien CE Solvay) ;
- une concession de services pour l'acquisition et la réhabilitation de locaux commerciaux au centre-ville de Dole ;
- la concession de travaux pour la réhabilitation de l'Arc II également au centre-ville de Dole.

La SPL perçoit des loyers des différentes opérations effectuées jusqu'à maintenant.

Il est demandé de prendre acte du rapport 2018 de la SPL Grand Dole Développement 39 que vous avez eu en annexe et qui est soumis au Conseil d'Administration de la SPL auquel siègent des élus de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? Merci de prendre acte de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte cette notice.

NOTICE N° 30 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE SUEZ ET SOGEDO – DSP SPANC – ANNEE 2017

Mme CRÉTET : Bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce rapport est soumis à l'avis de la CCSPL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'est donc réunie le 12 juin 2019 et il a été validé.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activités de l'exercice 2018 des délégataires ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

Vous avez tous les documents en annexe.

M. le Président : Merci. Ce rapport appelle-t-il des observations de votre part ? Je vous propose de prendre acte de ce rapport et de m'autoriser à le diffuser à l'ensemble des partenaires intéressés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 31 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE LA DSP SPANC – ANNEE 2018

Mme CRÉTET : Le rapport sur le prix et la qualité du service de la DSP SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) présente les caractéristiques techniques du service (communes concernées, population desservie, mode de gestion et missions du service, indice de mise en œuvre), la tarification et les recettes du service et plusieurs indicateurs de performance. Ce rapport a été soumis à la CCSPL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 12 juin 2019 et a été validé.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l'exercice 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

Tous les documents sont en annexe.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ou des observations ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 32 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA SOCIETE BLUE GREEN – DSP GOLF – ANNEE 2018

M. CHAMPANHET : Merci. Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Le présent rapport expose les activités liées à la gestion du Golf du Val d'Amour sur l'année 2018. Il a été soumis à la CCSPL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'est réunie le 12 juin 2019 et qui a validé le rapport présenté.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activités de l'exercice 2018 du délégataire, ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur ce le fonctionnement du Golf ? Je vous remercie de prendre acte et de m'autoriser à diffuser ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte cette notice.

NOTICE N° 33 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA SOCIETE CARPOSTAL – DSP TRANSPORTS – ANNEE 2018

M. FERNOUX-COUTENET : Bonsoir à toutes et à tous. L'article 1411-3 du CGCT prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public produise chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI, chargée d'en prendre acte. Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les objectifs de fréquentation et de recettes sont largement atteints pour 2018, puisque nous sommes à :

- 16,6 % pour les voyages par rapport au prévisionnel du contrat, soit 1 243 749 usagers ;
- 22,19 % pour les recettes par rapport au prévisionnel du contrat, soit 265 851,40 euros.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activités 2018 du délégataire CarPostal,
- d'autoriser Monsieur le Président à le diffuser à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Merci. Vous avez aussi un rapport volumineux retraçant toutes les activités de CarPostal. Avez-vous des questions sur ce rapport ?

Mme BERNIER : Nous constatons avec ce rapport que si nous soulignons une fréquentation plus importante sur le réseau, nous pouvons constater par contre que plus de Dolois utilisent ces modes de transport avec toutefois moins d'entre eux qui se déplacent vers le centre-ville, et notamment les commerces du centre-ville, les navettes ayant été supprimées depuis 2016 et les services mis en place en remplacement n'étant pas utilisés. Cette constatation avait déjà été faite l'année

dernière. Par ailleurs, les Grand Dolois utilisent moins le réseau. Ce n'est pas lié à un besoin qui serait réduit, mais à une offre qui s'est réduite. Les lignes régulières urbaines, celles concernant les plus grosses collectivités, sont en hausse et tout le transport interurbain est en baisse. À force de réduire le service, les habitants ne l'utilisent plus.

J'ai déjà fait ces remarques l'année dernière, mais il n'y a pas eu de correction. Par exemple, lorsque des personnes âgées ont moins de deux heures pour aller en centre-ville et repartir ou qu'elles n'ont qu'un aller et pas de retour, forcément, à terme, elles n'utilisent plus les transports publics. Je reviens donc sur mes précédentes interventions pour dire qu'à mon avis, il y a besoin d'une réorientation du service délégué au prestataire qui fait ce qu'on lui demande (le prestataire n'est donc pas en cause) afin de permettre un véritable accès du public à ces modes de transport.

Je voudrais ajouter un petit complément en ces périodes de canicule que nous vivons notamment ce soir. Certaines agglomérations ont décidé, au moins pendant la période caniculaire, de permettre les transports gratuits des passagers, ce qui est le cas par exemple du Grand Avignon. D'autres agglomérations se sont engagées cette année vers la gratuité permanente, mais en tout cas, certaines le font dans cette période particulière pour réduire le nombre de véhicules qui se déplacent dans les agglomérations. Je formule donc cette proposition d'actualité également à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. GAGNOUX : Madame BERNIER, avez-vous chiffré votre proposition ? Que nous puissions l'étudier aussi au niveau des finances de l'Agglomération.

Mme BERNIER : Je pense que les services des transports, qui sont très bien organisés, sont capables de faire ce travail, car personnellement, je n'ai pas les éléments et je ne veux pas remplacer les services. Mais je suis sûre que si vous leur faites une commande, ils pourront vous chiffrer.

M. le Président : Nous écoutons vos observations. Ceci dit, vous pourrez constater que l'ensemble du réseau a plus de fréquentations qu'avant. C'est toujours facile de pointer les petites choses qui ne vont pas et de masquer les belles choses qui vont. Nous avons tout de même plus de fréquentations, ce qui prouve que lorsque nous avons revu ce réseau, il a été plus densifié, plus optimisé. Vous revenez chaque fois sur l'histoire de la navette vers le centre-ville. Or elle était en perte de vitesse, nous l'avons remplacée par d'autres systèmes qui ne rencontrent certes pas un succès phénoménal, mais qui néanmoins ont conforté des lignes. Ce n'est donc pas forcément un échec global, mais plutôt une adaptation des lignes.

Vous avez compris que nous allions avoir un autre opérateur avec une même DSP à partir du 1^{er} septembre. De toute manière, le contrat évolue régulièrement. Gérard et ses services regardent cela de très près. Mais je pense qu'il faut toujours se garder d'avancer les choses par dogmatisme. C'est sûr que l'offre est plus faible. Nous pouvons multiplier l'offre par dix, mais nous n'aurons pas dix fois plus de résultats, et vous le savez. Nous avons des choix, nous les assumons. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de prendre acte de ce rapport d'activité et de m'autoriser à le diffuser à l'ensemble des intéressés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte cette notice.

NOTICE N° 34 : ADOPTION DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DES TRANSPORTS 2019/2020

M. FERNOUX-COUTENET : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est compétente pour l'organisation des transports urbains et scolaires sur l'ensemble de son territoire. À ce titre, elle adopte un règlement des transports revu chaque année afin de s'adapter à l'évolution des services.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les modifications sont les suivantes :

- l'ajout de l'interdiction de transporter des vélos ou autre objet de glisse urbaine (sauf dans des housses tenues à la main pour ces derniers) dans les véhicules ;
- l'intégration du principe de la carte à puce Mobigo pour tous les scolaires usagers du réseau Mobigo, disposition que nous impose la Région à partir de septembre : l'ensemble des scolaires, y compris les juniors, auront une carte à puce, ce qui posera certainement quelques petits problèmes, mais les enfants devront l'avoir sur eux pour pouvoir monter dans les bus Mobigo ;

- la condition de modification/suppression d'un service scolaire en cas de faible fréquentation (inférieure à dix usagers réguliers).

Ces modifications figurent dans le document annexé à la présente délibération.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le nouveau règlement communautaire des transports tel qu'annexé ;
- d'autoriser sa diffusion.

M. le Président : Vous avez retenu la principale modification que vient d'indiquer Gérard. Certains scolaires auront deux cartes, la carte Mobigo et la carte CarPostal, la Région nous imposant un système non compatible avec le nôtre. Comme nous ne pouvons pas tout changer du jour au lendemain, cela va un peu complexifier les déplacements de nos jeunes. Avez-vous d'autres interventions sur cette question ?

M. FUMEY : Ce qui me pose question concerne le troisième point sur les conditions de modification et suppression d'un service scolaire en cas de faible fréquentation. Nous venons de constater que sur certaines lignes, le service a évolué dans le bon sens. En revanche, avec ce point, nous risquons de voir encore que pour certaines collectivités, notamment les mairies, sur des tracés plus ou moins fréquentés, avec parfois des points d'arrêt qui seront supprimés, des gens seront laissés « sur le carreau ». Si c'est inférieur à dix usagers réguliers...

M. FERNOUX-COUTENET : Nous ne parlons pas de point, mais d'une ligne qui compte moins de dix enfants. De toute manière, avant de fermer une ligne, nous faisons tout de même une analyse très poussée. Ce n'est pas du tout un point. Nous pouvons avoir sur une même ligne des points sans usagers et d'autres avec une ou deux personnes. Tant que la ligne est à peu près dans les dispositions logiques, nous la laissons en service.

M. FUMEY : Je comprends bien, mais si vous n'avez que cinq usagers, comment pourront-ils se déplacer pour aller sur les écoles ?

M. FERNOUX-COUTENET : Pour l'instant, nous n'en avons pas. C'est une simple position qui nous permet de prévoir.

M. FUMEY : Il n'y en a pas, mais si c'est mis à l'ordre du jour, c'est que nous avons l'intention de faire quelque chose.

M. le Président : Non. Gérard, tu me reprendras, mais je pense que cela ne vise pas les services du matin ou du soir. C'est surtout parce que nous avons parfois des demandes pour des déplacements le midi, par exemple. Nous ne voulons pas mettre de ligne si le déplacement se réduit, parce qu'il y a des offres de restauration. Nous avons des solutions alternatives. L'idée est de ne pas laisser les enfants « sur le carreau ».

M. FUMEY : Oui, mais globalement, on pousse souvent à des regroupements d'écoles, et derrière, on supprime des services de ce type pour que les enfants puissent rentrer normalement. On ne peut gagner sur tous les tableaux.

M. FERNOUX-COUTENET : Sur notre agglomération, nous n'avons absolument pas modifié quoi que ce soit. C'est principalement comme l'a dit le Président tout de suite, pour le problème du midi. Vous savez que dans notre réglementation, le transport du midi n'est pas une obligation. Jusqu'à présent, nous le tolérons et nous le finançons, mais normalement, quand il y a des regroupements, si les cantines sont suffisantes, on ne devrait plus financer. C'est dans le règlement, je ne l'ai pas inventé. Là, dans l'année écoulée, nous avons laissé passer péniblement, mais par exemple, nous avons eu le cas du regroupement sur Tavaux, des communes de Champdivers, de Molay, etc. et nous aurons à la rentrée le regroupement des Commards sur Wilson. Il y aura donc un transport. Nous sommes obligés de prendre la disposition en amont. S'il s'avère que nous n'avons que cinq ou six enfants, la question se posera de savoir si on la continue ou si on l'arrête. Mais cela ne se fera pas du jour au lendemain. Néanmoins, nous devons avoir des outils pour travailler.

Mme JEANNET : Pour compléter, nous avons un transport à Dole à l'école Beauregard pour les enfants domiciliés sur le Val-Fleuri. À un moment donné, nous sommes arrivés à cinq enfants qui prenaient le bus le midi. Nous l'avons supprimé et honnêtement, il n'y a pas eu de souci particulier.

M. FUMEY : J'entends, Madame JEANNET, mais c'est le cas par exemple sur Brevans-Baverans où aujourd'hui, la cantine est à Brevans. Elle n'est pas à saturation, mais presque. Si nous devons supprimer le car du midi qui ramène certains enfants chez eux, nous ne pourrions pas assumer. Derrière, je crains que si nous devons fermer cette ligne, certains enfants partiraient encore, soit dans des écoles privées, soit dans des écoles sur Dole.

Mme JEANNET : Justement, vous avez beaucoup d'enfants. La question ne se pose pas du tout chez vous. Pour le coup, le transport est nécessaire.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? C'est un règlement, il était prévu par les services. Je ne vais pas le renégocier aujourd'hui, mais cela veut dire que s'il y a des problèmes d'application, nous les reverrons. Nous ne sommes pas figés dans tout cela.

Mme BERNIER : Le petit problème est que chaque fois que nous nous réunissons en Conseil Communautaire, même si des arguments paraissent recevables, nous ne pouvons jamais bouger les délibérations. Nous nous demandons un peu ce que nous faisons là.

M. le Président : Vous savez que des Commissions travaillent aussi avant. En général, on fait avancer les textes en Commission. Aujourd'hui, nous sommes dans les délibérations et nous ne les changeons pas comme cela, au pied levé, car il y a tout le travail derrière. Honnêtement, si je prends cette décision, je ne connais pas toutes les conséquences. Cela mérite donc d'être réfléchi. C'est tout. Mais j'écoute.

M. JEANNEROD : Attendez, au niveau de la Commission Transports, sauf si j'ai des problèmes de mémoire, le sujet n'avait pas été abordé. S'il n'a pas été abordé en Commission, nous pouvons peut-être supprimer au moins ce point précis.

M. FERNOUX-COUTENET : Cela m'étonnerait qu'il n'ait pas été abordé.

M. JEANNEROD : Je ne sais pas, j'é mets un doute.

M. FERNOUX-COUTENET : Si, parce qu'en Commission, nous avons présenté ce rapport. Il était en entier, y compris le problème des dix usagers réguliers. Cela a été présenté la semaine dernière.

M. JEANNEROD : Je pense qu'il y aurait eu une réaction.

M. FERNOUX-COUTENET : La réaction n'a pas eu lieu en Commission. Sinon, cela ne figurerait pas ici. Si on me donnait carte blanche dans cette affaire par rapport au budget qui nous est alloué, il est certain que je reverrais certains points de règlement, dont l'histoire du transport du midi, ce qui simplifierait un peu les choses. De toute façon, nous rencontrons le même problème tous les ans. Je demande au Président si nous finançons ou non. Jusqu'à présent, nous avons fait en sorte de financer, parce que nous ne voulons pas non plus laisser les enfants au bord de la route, mais nous sommes toujours bancales sur ce dispositif qui ne date pas d'aujourd'hui. Cela fait 35 ans que je connais ce dispositif du midi. Nous ne l'avons jamais appliqué, mais il est toujours dedans, et personne ne veut l'enlever.

M. JEANNEROD : Nous sommes tout de même deux personnes à avoir assisté à la Commission, et nous n'avons aucune mémoire de ce point.

M. FERNOUX-COUTENET : Ce rapport a été présenté en Commission.

M. JEANNEROD : Je suis désolé, nous suivrons mieux la prochaine fois.

M. le Président : Je vous propose de laisser le règlement en l'état. Par contre, nous nous engageons à faire une évaluation. De toute manière, nous ne prendrons pas de décision sans en parler ici si nous devons supprimer des lignes liées à ce phénomène. Nous laissons cela et nous proposons de faire une évaluation très rigoureuse sur ce sujet pour ne pas être mis en porte à faux. Avez-vous d'autres observations ? Je mets au vote ce règlement communautaire des transports tel qu'annexé. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 4 oppositions et 5 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 4 oppositions et 5 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 35 : AVENANT 4 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS

M. FERNOUX-COUTENET : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié à la société CarPostal l'exploitation du réseau de transport routier de voyageurs sur son territoire depuis le 1^{er} septembre 2016, pour une durée de sept ans *via* une convention de DSP. Il est proposé d'apporter des améliorations aux services et de revoir les conditions d'intéressement « qualité et fréquentation » prévues au contrat suite aux retours d'expérience sur le terrain, et ainsi de revoir à la hausse la fréquentation prévue au contrat. Les évolutions de l'offre de service nécessitent l'acquisition d'un véhicule supplémentaire et la mise en œuvre du temps de conducteur supplémentaire, soit un coût annuel de 41 862 euros.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet d'avenant 4 à la convention de DSP Transports ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Il s'agit principalement de doubler la ligne 2 à certaines heures au départ de Tavaux entre autres, au départ du théâtre à 17 heures 45 le soir et à 17 heures 20 aux Grandes Épenottes. Nous nous sommes aperçu que sur cette ligne 2, nous étions à tout moment obligés de mettre un car supplémentaire, ce qui amenait des retards assez considérables compte tenu du temps que le bus arrive pour le doublage, s'il n'était pas prévu, pour fluidifier cette ligne qui est la principale du réseau, puisqu'elle apporte elle-même plus de 30 000 voyageurs. Il était donc nécessaire de faire quelque chose en plus et d'améliorer les transports en général. Le coût annuel moyen est de 41 862 euros.

Pour la petite histoire, contrairement aux idées reçues, les écoliers ne représentent que 32 % des tickets validés. Nous nous attendions à avoir une disposition beaucoup plus importante. Mais en réalité, les deux voyages par jour ne représentent que 32 %. Pour le reste, les bus sont empruntés, soit par les élèves qui redoublent leurs dispositions de voyage, soit par les clients lambda qui prennent le bus, ce qui nous a amenés à prendre cette disposition.

M. le Président : Merci. Vous avez compris l'enjeu de cet avenant 4. Avez-vous des questions ou des interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 1 abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 1 abstention), approuve cette notice.

NOTICE N° 36 : CONVENTIONS ENTRE LA REGION, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET LES TRANSPORTEURS – AVENANTS MODIFIES

M. FERNOUX-COUTENET : La Région, autorité organisatrice de la Mobilité compétente sur le territoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté, réorganise le réseau de transport Mobigo.

Elle a notamment mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2019, des tarifs harmonisés à l'échelle de son territoire. La différence entre le prix du titre de transport TGD et le montant du ticket unitaire Mobigo est prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et versée au transporteur. Il convient de mettre à jour la convention précisant cette compensation tarifaire avec les nouveaux tarifs du réseau Mobigo à compter du 1^{er} janvier 2019. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a délibéré dans ce sens le 15 novembre 2018, approuvant la modification de la convention passée avec les transporteurs et la Région par avenant.

Entre temps, la Région a décidé, à compter de la rentrée de septembre 2019, de mettre en place un nouveau système billettique pour les scolaires, « 2School ». Cette évolution est significative en termes d'organisation. Elle est donc également intégrée aux avenants des conventions signées avec Kéolis Monts Jura, Transdev, Arbois Tourisme et Bully.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver cette nouvelle version des avenants aux conventions passées avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et les transporteurs relatives aux modalités de prise en charge des passagers commerciaux et scolaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur les lignes régionales ;

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer ces avenants avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, Kéolis Monts Jura, Transdev, Arbois Tourisme et Bully.

Ce dispositif fait, comme vous le savez, que nous sommes passés de 2 euros à 1,50 euro, ce que demande la Région actuellement. L'évolution concerne le fait que la Région modifie son système de billetterie et l'impose à l'ensemble des scolaires pour l'instant, et nous l'espérons, à l'ensemble des usagers, de manière à pouvoir revenir au système actuel, c'est-à-dire avoir une carte unique. Pour l'instant, notre dispositif n'est pas compatible avec celui de la Région, tout au moins celui qu'ils vont mettre en place. Nous serons donc certainement une année ou deux à « galérer », comme l'a dit le Président, période pendant laquelle les usagers, principalement les élèves, auront besoin de deux cartes, une pour voyager sur Mobigo pour ceux qui vont au collège, et une carte TGD s'ils veulent voyager sur le réseau TGD.

M. le Président : Merci de toutes ces explications sur cette nouvelle convention. Avez-vous des questions complémentaires ou des interventions ? Je mets au vote pour approuver ces nouvelles versions des avenants. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 37 : SERVICE DE LOCATION DE VELOS LONGUE DUREE

M. MACARD : Depuis 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met en place un service de location de vélos longue durée VDole. Il existe deux sortes de vélos, les vélos classiques (17) et les vélos à assistance électrique (11). Sur les vélos classiques, il n'y a pas trop de problèmes. En revanche, avec les vélos électriques, il y a un réel problème de temps, parce que les gens trouvent qu'ils vont bien, qu'ils sont très pratiques. Il vous est proposé de réduire la durée de location à deux mois maximum afin que plus de personnes puissent bénéficier de ce genre de vélo, et ceci sans changer les tarifs.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les mises à jour des conditions générales de location de vélo organisée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ci-annexées et telles que présentées ci-dessus.

M. le Président : Merci de cette mise à jour des tarifs. Ce n'est pas une grosse révolution, mais nous sommes un peu victimes du succès, ce qui est plutôt une bonne maladie, mais il faut faire face.

M. FUMEY : A-t-on envisagé l'éventualité d'augmenter le parc des vélos à assistance électrique ?

M. le Président : Oui, nous le faisons. Chaque année, nous achetons les deux.

M. FUMEY : Faut-il beaucoup de vélos supplémentaires pour faire la jointure ?

M. MACARD : Pour les vélos classiques, il n'y a pas de problème, mais c'est surtout pour les vélos électriques. Après, il y a le problème de place.

M. FUMEY : À combien s'élève le manque ? Tu nous as dit qu'il y en avait 11. S'agit-il de doubler le parc ?

M. MACARD : Après, nous tomberons sur un problème de locaux. Mais nous essaierons de faire pour le mieux.

M. FUMEY : Si nous voulons que de plus en plus de personnes utilisent ce mode de transport, il faut le favoriser.

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, cette mesure a été mise en place il y a plus de deux ans et demi. Elle est très positive et elle montre l'engagement de la collectivité sur les différentes mobilités, ce qui est une bonne chose. Effectivement, je crois que nous étions sur des temps de locations trop importants, et qui ne permettent pas justement d'avoir une bonne rotation en fonction des besoins et des usages. Cela me semble donc être une bonne mesure. Nous en avons parlé ensemble, mais je crois que l'élargissement progressif du parc comme il est prévu est aussi

une bonne mesure prise par l'Agglomération pour avoir suffisamment de vélos disponibles. Bien évidemment, il faut rattraper le temps, parce que voilà un usage courant aujourd'hui dans les mobilités.

Il est dommage que cette mesure n'ait pas été prise il y a plusieurs années, car nous aurions aujourd'hui un stock de vélos suffisant pour répondre à la demande. Il faut donc rattraper ce temps perdu et continuer de pouvoir élargir progressivement le nombre de vélos disponibles. Je pense que nous devons réduire cette durée et élargir notre parc. Nous avons bien fait de prendre cette décision il y a deux ans et demi.

M. le Président : Le problème du parc est que nous allons bientôt tomber sur des problèmes de place. Il faudra donc réfléchir à agrandir le garage. Sur cette mesure concrète de réduction du temps de mise à disposition pour un même tarif, avez-vous d'autres remarques ?

M. DAVID : Je voulais apporter juste une précision. Ces vélos sont à l'usage des habitants locaux. Pour les touristes, l'offre locative privée est trop faible. Nous avons du mal à trouver pour des groupes de touristes qui souhaitent par exemple arriver en train ou avec leur véhicule et qui ensuite, souhaitent découvrir notre territoire à vélo. Dieu sait si nous avons un beau réseau actuel et à venir de voies cyclables. Les privés sont donc trop peu nombreux à proposer des vélos. Je suppose que vu le succès des vélos publics de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès des locaux, la disponibilité pour les touristes n'est pas abondante non plus. Nous essayons d'encourager les privés à développer un parc de vélos locatifs, mais c'est un peu compliqué.

M. le Président : Merci de ces précisions. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BARTHOULOT : Il est vrai que c'est intéressant d'augmenter le nombre de vélos disponibles. Encore faut-il que la Ville puisse accueillir ce flot de cyclistes et que les rues soient adaptées à leur accueil, ce qui n'est pas trop le cas pour l'instant. Il y a un petit sursaut ces derniers temps pour mettre des pistes cyclables, mais c'est un peu tardif.

M. le Président : Oui, il y a un lourd passé à rattraper.

M. GAGNOUX : Monsieur le Président a très bien résumé la pensée que j'allais exprimer.

Mme BARTHOULOT : Pendant trois ans, vous n'avez pas fait cela.

M. GAGNOUX : Il faut rétablir. Là aussi, gouverner, c'est prévoir. Comme pour le nombre de vélos, c'est la même chose pour le nombre de pistes. Cela n'a pas été anticipé. Il faut donc trouver des solutions aujourd'hui avec les difficultés de largeur de voirie. Seule l'avenue de Lattre de Tassigny a été faite lors du mandat précédent. Il faut donc rattraper ce lourd passif.

Mme BARTHOULOT : Je pense que vous en oubliez un peu, mais c'est votre affaire.

M. le Président : Nous ne sommes pas sur les problèmes de voirie de Dole, mais sur la durée de location des vélos pour le tarif constant. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Ce sujet crée l'unanimité. C'est formidable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 38 : VOIE GREVY – SNCF RESEAU – CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REDACTION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION

M. MACARD : Vous savez que nous travaillons beaucoup sur cette nouvelle voie cyclable sur la voie Grévy qui va de Dole à Mont-sous-Vaudrey. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est engagée dans le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Jules Grévy en voie dédiée aux modes doux. Cette voie ferrée de 19,4 kilomètres entre Dole et Mont-sous-Vaudrey appartient à SNCF Réseau, et elle appartiendra toujours à la SNCF qui ne veut pas s'en séparer.

Pour permettre cet aménagement d'intérêt public, il est proposé que la gestion de la voie soit transférée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale traversés, soit :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour une grande moitié ;

- la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne pour 300 mètres ;
- la Communauté de Communes du Val d'Amour pour une petite moitié.

L'organisation de ce transfert de gestion a un coût qui sera notifié par une convention de financement. Ce coût est de l'ordre de 20 ou 22 000 euros, mais compte tenu de la longueur pour chaque communauté de communes, nous devons affiner cette convention afin que chacun paie son juste prix.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention de financement pour la rédaction de la convention de transfert de gestion de la voie Grévy entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et SNCF Réseau ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

M. le Président : Merci, Félix, de ce beau projet qui se met en place et qui intéresse beaucoup de monde autour de cette table. Avez-vous des questions ?

Mme BARTHOULOT : J'ai une question. Vous allez faire une convention de financement entre la SNCF et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Lundi, nous avons voté en Conseil Municipal un groupement de commandes pour cette voie Grévy. Je voulais savoir si vous aviez prévu un plan de financement. Comment cela va-t-il s'organiser derrière ?

M. le Président : Tout n'est pas encore bouclé. Nous avançons pas à pas. Cette convention est pour avoir la maîtrise du foncier, mais vous faites allusion à une autre convention. Nous avons encore des financements croisés à faire avec les autres communautés de communes, notamment Val d'Amour qui est la plus concernée, puis avec la Ville de Dole, puisqu'il y a eu des travaux de voirie. C'est pour cela qu'il y a des groupements de commandes. C'est pareil avec les autres communes. Nous devons voir exactement, mais je ne peux pas vous donner la réponse très détaillée aujourd'hui. Nous travaillons sur le sujet.

Mme BARTHOULOT : Monsieur le Président, tout n'est pas ficelé. C'est ce que j'entends. Vous savez que le Département a mis en place une agence départementale d'ingénierie. Je vous en parle, et c'est normal. Pour les véloroutes, le Département dit qu'il peut apporter son expertise pour ce type d'équipement en apportant un financement. Une fois le budget total effectué, que nous avons fait le tour des subventions (Europe, Région, État), on calculerait le reste à charge et cela serait financé à 50 % par le Département et à 50 % par la Communauté de Communes. Si nous restons comme cela, si vous ne faites pas partie de cette agence départementale d'ingénierie, de toute façon, le Président du Conseil départemental a dit : « *je financerai jusqu'à la frontière du Val d'Amour* », nous verrons bien comment cela se fera derrière.

Mais nous, maintenant, dans les financements qui pourraient être possibles avec le Département, nous avons une possibilité : la DST (Dotation de Solidarité Territoriale). Toutefois, elle ne dépassera pas les 20 % des possibilités financières que le Département voudra engager. C'est ce qui m'interpelle. Cela étant, il faut savoir où nous allons, ce que nous faisons et comment nous le faisons.

M. le Président : Je vous félicite d'être si brillante défenseuse du Président PERNOT.

Mme BARTHOULOT : Je ne défends rien du tout. Je défends simplement les finances de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il y a déjà 600 000 euros du Département à demander pour la sortie d'Innovia, ce qui est une demande exorbitante du Département. Ensuite, vous avez le peu de participations du Département à l'équipement sportif qui se trouve sur la piscine. Les différends entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Département ont des incidences financières négatives sur notre collectivité.

M. le Président : Attendez, c'est gentil de tout mélanger, mais il faut peut-être un peu différencier les problèmes. Nous avons évoqué pratiquement tous les sujets sur la piscine et le complexe sportif. Il n'y a jamais eu de problème de financement. Nous avons ce qui a été obtenu. Pour Innovia, c'est une négociation à part, elle est faite, elle est passée, on l'oublie. Rien n'est illégitime dans tout cela. Cela étant, vous aviez déjà fait le coup au Conseil Municipal de Dole, mais nous allons recommencer. Le mélange entre l'agence d'ingénierie et les subventions que nous sommes susceptibles d'avoir n'est pas raisonnable. Aujourd'hui, l'agence d'ingénierie est pour faire des travaux d'ingénierie.

Nous disons qu'à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons des services, des capacités pour faire ces travaux d'ingénierie, notamment l'ingénierie financière, auquel cas nous n'avons pas besoin de cette agence. C'est ce que nous avons dit. Néanmoins, si nous en avons besoin demain, nous nous rapprocherons de l'agence. Nous ne sommes pas obtus. Ce n'est pas le but du jeu, mais jamais le Conseil Départemental n'a conditionné l'appartenance à l'agence au subventionnement de la voie de véloroute. Je ne vais pas vous expliquer. Ce n'est pas à moi à vous faire l'explication des conseillers départementaux.

Mme BARTHOULOT : Lisez les documents. Vous verrez ce qui est écrit dans les documents de l'agence départementale d'ingénierie. Vous verrez que c'est mentionné.

M. le Président : Vous parlez des subventions des études. C'est *peanuts* dans un tel dossier. Les études représentent quelques milliers d'euros, contre 2 ou 2,5 millions d'euros pour les travaux. Nous ne sommes donc pas sur la même échelle. Ne mélangez pas tout.

Mme BARTHOULOT : Je ne mélange rien du tout, Monsieur le Président. Il faut arrêter !

M. GAGNOUX : Je crois que Madame BARTHOULOT aime bien les conflits. Elle aime bien diviser les gens. Elle aime bien diviser les collectivités entre elles, et elle remet de l'huile sur le feu pour que cela brûle bien...

Mme BARTHOULOT : Pas du tout, Monsieur GAGNOUX !

M. GAGNOUX : ... et que cela puisse transpirer un peu partout, y compris dans les médias et autres. Il ne faut pas oublier une chose. La dotation donnée à l'Agglomération sur le complexe aquatique est conséquente. Je voudrais rappeler à Madame BARTHOULOT, parce que visiblement, elle ne connaît pas forcément les chiffres de ce qui a été donné dans le Département, que son canton a bénéficié de la plus grosse enveloppe de la première vague de la DST.

Mme BARTHOULOT : Si l'on réfléchit comme cela, oui.

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, j'aimerais bien que vous fassiez respecter la parole, parce que Madame BARTHOULOT n'arrête pas d'interrompre les personnes !

Madame BARTHOULOT, vous avez bénéficié de la plus grosse enveloppe sur votre canton, de l'ensemble de tous les cantons du Jura dans la première vague de DST. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne faisait pas partie de l'ingénierie déjà à ce moment-là, et cela n'a pas été conditionné à l'adhésion. Je rappelle aussi qu'en aucun cas ce n'est 20 % (je vous ressors vos 20 %), puisque cela dépend des projets des territoires. Il ne faut pas tout mélanger. Il faut arrêter d'apeurer.

J'aimerais bien entendre plutôt autre chose que ces questions, car elles sèment un doute sur le fait que l'on ne peut peut-être pas financer cette voie Grévy, donc, peut-être ne faut-il pas la faire finalement. Je pense que c'est un équipement extrêmement important pour le tourisme à partir de la gare de Dole pour aller sur l'ensemble du secteur du Val d'Amour et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est vraiment un équipement structurant en faveur du tourisme, qui va permettre justement de desservir en mobilité douce la partie de la rive gauche de la Ville de Dole.

Il me semble être extrêmement important de soutenir ce projet, donc de pouvoir solliciter les crédits des différentes collectivités, ou du FEDER (crédits européens) pour que cette voie Grévy puisse se faire. Je n'oublie pas non plus que cela permettra d'accompagner aussi en mobilité douce le secteur de Villette-lès-Dole, de Parcey. Voilà deux communes qui sont d'ailleurs dans votre canton, Madame BARTHOULOT. Je pense que c'est un projet qu'il faut soutenir.

Mme BARTHOULOT : Bien sûr que je le soutiens, Monsieur le Président. Je trouve que c'est un équipement structurant, comme vient de le dire Monsieur GAGNOUX, mais le mode de financement qui aura lieu derrière m'interpelle.

M. le Président : Merci. Vous aurez vos réponses en temps utile. Avez-vous d'autres questions ?

M. DAVID : Je reviens sur cette voie Grévy qui est un formidable projet d'une voie cyclable en site propre, qui sera du gagnant-gagnant pour tous les territoires traversés. Pour la Ville de Dole, c'est une deuxième traversée en site propre. Nous avons déjà la première par l'Eurovélo 6, et ce sera

encore une deuxième traversée, donc pour les Dolois et les Grand Dolois un véritable service donné à la population.

Pour ce qui est du schéma départemental des voies cyclables, c'est aussi très intéressant pour le Département du Jura, puisque la voie Grévy est initialement prévue pour aller de Dole à Mont-sous-Vaudrey, et ensuite de Mont-sous-Vaudrey à la voie des Salines, celle qui va de Rans à Salins-les-Bains. Il y a très peu de kilomètres à faire pour qu'une jonction soit possible par la suite. C'est intéressant aussi pour le Département, parce que la voie Grévy, comme cela vient d'être dit par Jean-Baptiste, pourra faciliter aussi l'accès aux collèges, et en particulier au collège Nicolas Ledoux pour les collégiens et pour sécuriser leurs déplacements. C'est donc intéressant.

Dans cet attrait de cette voie verte, la sagesse des collectivités qui seront à même de pouvoir le faire sera là, au final, car le Département sera un partenaire financier, bien sûr l'Agglomération, le Val d'Amour et un peu la Plaine Jurassienne, mais aussi la Région, l'État et l'Europe. Vu la pertinence de cette voie cyclable, je pense qu'au final, nous pourrions espérer avoir un financement des plus complets sur cet aménagement très intéressant pour tout le monde.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : Oui, Monsieur le Président. Madame BARTHOULOT, vous avez un sursaut tardif. Je me souviens qu'en tant que Président du Val d'Amour, nous avons essayé très longtemps d'avoir des possibilités de travailler avec vous pour faire en sorte que nous puissions débloquent cette voie Grévy. Je me réjouis aujourd'hui que finalement, toutes les collectivités de la Plaine et toutes celles du Département soient en phase pour avancer sur le sujet.

Mme BARTHOULOT : Le Département n'est pas dedans.

M. le Président : Merci. Vous avez fini, Madame BARTHOULOT. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous remercie de vouloir voter et délibérer pour savoir si vous approuvez cette convention de financement que nous vous proposons sur le transfert de la gestion de la voie Grévy entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et SNCF Réseau. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Voilà un projet qui fait l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 39 : ARRET DU PROJET DE PCAET 2020-2026

M. le Président : Je m'excuse de la terminologie très administrative. « Arrêt du projet » est une terminologie pas très heureuse. Ce n'est pas un arrêt, mais au contraire, un élan sur ce projet du Plan Climat. La terminologie administrative veut que l'on arrête un projet en termes juridiques.

Jean-Louis, tu nous fais un petit commentaire.

M. BOUCHARD : Oui. Merci, Président. Mesdames, messieurs, la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) désigne les intercommunalités comme les coordinatrices de la transition énergétique sur les territoires. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est le document qui permet aux intercommunalités d'intervenir sur un champ beaucoup plus vaste que leurs propres compétences et avec les acteurs locaux. Par délibération du 26 juin 2017, le Conseil Communautaire a approuvé l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans l'élaboration de son PCAET.

Son élaboration est arrivée à terme avec la production :

- d'un diagnostic ;
- d'une stratégie ;
- d'un plan d'actions ;
- d'un rapport d'évaluation environnementale.

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit recueillir les avis de l'autorité environnementale, du Préfet de Région et de la Présidente de Région. À l'issue, le PCAET devra faire l'objet d'une consultation du public. Dans ces conditions, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pourra approuver son PCAET avant la fin de l'année 2019 et engager la mise en œuvre de son plan d'actions 2020-2026.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- de valider le projet de PCAET ;
- d'autoriser Monsieur le Président à saisir l'avis de l'autorité environnementale, du Préfet de Région et de la Présidente de Région de manière simultanée ;
- d'engager la consultation du public conformément aux dispositions s'y rapportant (article L.123-19 du Code de l'Environnement).

M. le Président : Merci. Vous avez pris connaissance de ce document qui est intéressant, notamment en termes de diagnostic qui est assez bien précis, je crois, et qui permet de bien voir le poids de nos actions sur l'avenir. Avez-vous des interventions ou des questions sur ce Plan Climat ?

M. DIEBOLT : Il se trouve que cette semaine, j'ai été destinataire à la Mairie de Jouhe d'un projet de déploiement d'un réseau national des stations de recharge ultrarapide. Ils s'adressent directement à moi. Quand on reçoit des demandes ou des sollicitations de ce type, doit-on vous les transmettre ? Visiblement, ils veulent établir une station de recharge sur la commune de Jouhe (titre du document). Mais dans le document, on voit que cela concerne aussi un projet éolien, pour une ou deux éoliennes. C'est très vague, mais cela a l'air de les intéresser en termes d'implantation. Je trouverais dommage de répondre favorablement, même si la commune peut être séduite par un tel projet, sachant qu'il me semble que l'intercommunalité assemble ce genre de projet.

M. le Président : Nous n'avons pas toutes les compétences à l'intercommunalité, notamment des projets d'éoliennes, par exemple. Lors du mandat précédent, voire celui encore avant, il y avait eu un schéma de déploiement avec une analyse des vents sur notre territoire pour savoir si les champs d'éoliennes pouvaient être possibles ou non. Nous avons dû conclure cela en début de mandat en disant qu'il n'y avait pas de choses structurantes en éolienne. Nous n'avons pas la capacité de mettre un champ de 50 éoliennes. Ce n'est évidemment pas notre problématique.

En revanche, si des communes étaient intéressées pour une ou deux, puisque des communes ici présentes ont fait ce choix, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne va pas s'y opposer. Ce n'est pas une politique stratégique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Si des communes souhaitent s'y engager personnellement, nous n'y voyons pas d'inconvénient. À vous de voir l'acceptation du projet avec votre population. Cela étant, que tu rapproches des services pour prendre les avis ou coordonner tout cela, nos services ont déjà travaillé sur ce sujet. Ils peuvent donc t'apporter des éléments de réflexion intéressants.

M. DIEBOLT : C'était surtout pour ne pas contrevenir à l'intérêt commun et à ce qui peut être décidé au niveau intercommunal.

M. le Président : Comme je te l'ai dit, nous n'avons pas d'éolienne. Nous n'avons rien décidé, car ce n'est pas une source d'énergie structurante pour notre territoire. Cela a été analysé comme cela. Si des communes souhaitent s'engager là-dedans, nous ne nous y opposons pas. Nous n'avons pas de pouvoir ni de raison de nous y opposer. Après, des réglementations sont en place, et c'est souvent un problème d'acceptation de la commune et des habitants.

M. DIEBOLT : Et pour les stations de recharge, n'y a-t-il pas de stratégie particulière ?

M. le Président : Je ne sais pas. Fais-nous remonter la demande pour que nous l'étudions et que nous te donnions un avis. J'avoue que je ne connais pas ces plans de recharge rapide. J'imagine que c'est pour les véhicules. Pourquoi à Jouhe ?

M. DIEBOLT : Car nous sommes à proximité de l'autoroute et des Épenottes.

M. le Président : Justement, pour l'autoroute, Audelange est concernée.

M. MIGNOT : J'ai eu la même démarche du commercial sur Archelange il y a huit jours. Je l'ai envoyé paître. C'est un pur commercial qui essaie de « taper » dans toutes les communes pour faire ses commissions de fin de mois.

M. le Président : Je partage cette analyse. Il faut être méfiant.

M. GINET : J'ai eu la même démarche sur Sampans.

M. le Président : Il y a une vraie solidarité sur ce territoire. *Rires*. Nous revenons sur le Plan Climat.

Mme BERNIER : Monsieur le Président, je partage votre avis sur le PCAET qui donne des éléments très intéressants au niveau du diagnostic. Mais il me semble qu'il reste très limité en termes de plan d'actions. Je pense que prendre la dimension des conséquences du dérèglement climatique et prendre des mesures pour agir contre la pollution sur notre territoire, comme sur les autres, est un enjeu extrêmement important pour les années à venir. Je pose quelques interrogations, puisque nous ne sommes pas en Commission.

Je pense qu'il y a des affirmations très intéressantes du type : « *il faut réduire le transport routier et favoriser le développement d'une offre performante au niveau des transports publics* ». Mais j'imagine que lorsque nous adopterons le document définitif, ce sera comme dans le PLUi et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), il y aura une petite phrase à la fin indiquant : « *mais ce n'est pas possible sur tout le territoire* », puisque c'est un peu ce qui a été dit tout à l'heure. Je replace la question des transports par rapport aux questions d'environnement, de pollution et de réduction du réchauffement climatique, car si nous ne prenons pas de mesure aujourd'hui sur notre territoire, nous pourrions toujours renvoyer cela sur d'autres collectivités et nous n'avancerons pas.

Je pense qu'il faut une vraie réflexion approfondie, qu'il y a d'autres pistes sur lesquelles il faudrait réfléchir, notamment le chauffage résidentiel évoqué comme la deuxième position en termes de spécificité du territoire sur la qualité de l'air. Peut-être y aurait-il une réflexion à mettre en place sur l'isolation thermique. Des partenariats existent déjà, mais il existe peut-être des mesures spécifiques à prendre sur notre territoire, y compris dans le domaine agricole.

Ensuite, concernant l'autre point que je soulèverai, une incitation générale à mettre du bitume partout est faite et nous la subissons aussi dans nos petites communes. Mais je pense que nous avons plutôt intérêt à végétaliser tous les espaces possibles, car ce sont des protections aussi dans les périodes caniculaires que nous sommes en train de vivre. De plus, nous faisons d'une pierre deux coups. Nous l'avons fait pour notre cimetière. Au lieu de mettre du béton partout pour éviter de mettre des produits polluants, nous avons replanté du gazon, ce qui allie à la fois l'intérêt financier, l'intérêt écologique et l'intérêt pour le climat. Nous pourrions examiner également d'autres questions.

Concernant la sécheresse, nous voyons que la semaine dernière, 200 communes du Jura ont été déclarées en situation de catastrophe naturelle du fait des mouvements des sols argileux en 2018. Je n'ai pas compté combien il y avait de communes de l'Agglomération dans cette situation, avec des mouvements de terrain qui ont impacté, soit des bâtiments communaux, soit des maisons particulières. Nous voyons bien cet impact climatique. Dans le diagnostic, il est bien montré qu'il existe actuellement une vulnérabilité faible, mais elle va augmenter. Je pense qu'il faudrait travailler sur les pistes d'actions et pas seulement développer des réflexions à caractère générale qui vont dans le sens de réduire l'impact sur l'environnement, mais sans mesure concrète.

M. le Président : Je vous remercie. C'est dommage que vous concluez justement par ce que vous faites. À part vos réflexions générales, je ne vois pas bien l'intérêt de votre intervention, si ce n'est que j'ai noté que Frasné-les-Meuillères va sauver à peu près le territoire grâce à la végétalisation du cimetière. Mais au-delà de cela, dans le Plan Climat que vous avez étudié avec beaucoup de précision, avez-vous observé que notre consommation d'énergie, par exemple, était à 65 % pour nos plus de deux plus grosses entreprises que sont Egiom et Solvay, et 10 % sur des transports routiers qui traversent notre territoire. Cela veut dire que nous avons près de 75 % de notre énergie sur lesquels nous ne pouvons pas agir directement.

C'est sympathique d'avoir de grandes idées, de dire « *c'est dangereux* ». C'est sûr que nous connaissons tous l'évolution climatique, mais que fait-on comme action ? Vous dites « *on ne voit pas bien les plans d'actions* ». Vous verrez que nous passerons le CTE (Contrat de Transition Écologique) à la question suivante. Nous rentrons donc dans le processus. Nous avons un contrat de Territoires d'Industrie. Nous essayons de faire bouger les entreprises. Entre parenthèses, dans ce territoire d'industries, nous cautionnons le projet de charbon vert que développe Egiom. Il nous permettrait d'une part de remplacer du mauvais charbon qui dégage du CO₂ par du charbon vert qui ne dégage pas de CO₂. Nous aurions également la possibilité d'étendre notre réseau de chaleur, donc des actions concrètes.

Je veux bien que nous végétalisons 3 mètres carrés dans un coin, mais ce n'est pas comme cela que nous sauverons notre territoire. Il faut donc avoir des réflexions à la hauteur des enjeux. L'intérêt de ce dossier est précisément d'avoir un diagnostic qui nous permettrait de mettre le doigt sur les vrais enjeux, et pas simplement de donner de grandes généralités en disant « *la sécheresse nous touche tous* ». Nous le savons bien, nous sommes bien placés pour le savoir aujourd'hui. Mais nous sommes ici dans une enceinte où nous devons réfléchir sur les actions que nous pouvons mener et pas simplement sur de grands principes. Nous essayons donc d'avoir des actions. Si vous les regardez, elles peuvent paraître modestes, mais elles sont concrètes et nous sommes sur des orientations fortes.

Nous avons également lancé le PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial) qui a encouragé ces circuits courts. Tous ces processus sont engagés. Nous n'avons pas attendu. Je veux bien que l'on fasse des procès d'intention en disant : « *finalement, il n'y a pas beaucoup d'actions* », mais toute la réalité contredit vos propos. Cela étant, j'écoute ce que vous dites pour que nous partagions les choses. Mais partager le diagnostic serait déjà une bonne chose.

M. GAGNOUX : Nous voyons bien que nous sommes dans des mesures importantes dans ce Plan Climat. Les propositions de végétalisation (par exemple les cimetières) sont bien dérisoires. À Dole, nous portons un projet répondant totalement à cette logique, à savoir la transformation d'une friche en un parc urbain, ce qui est beaucoup plus conséquent qu'un cimetière, car ce sont 5 hectares qui justement demain seront un vrai poumon vert pour la ville à côté de zones plus urbanisées qu'est le centre-ville. Je crois qu'il faut être à la hauteur des enjeux et avoir des mesures pragmatiques, concrètes pour la population.

Il ne faut pas oublier une chose importante. Madame BERNIER parlait de l'habitat et autres. Il y a tout de même une mesure fondamentale et portée par Jean-Claude LAB à l'Agglomération sur l'habitat, à savoir toutes les mesures mises en place dans le cadre des OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat). Ce sont vraiment des mesures extrêmement concrètes pour lutter contre les déperditions énergétiques par notamment toutes les aides apportées, que ce soit par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) ou par l'Agglomération, sur les changements (notamment de fenêtres) pour une meilleure isolation. Ce sont des mesures très concrètes et qui ont un impact sur les questions énergétiques.

Je crois que les propos du Président sur les questions de CO₂ à l'échelle de notre Agglomération sont très importants. N'oublions pas que les autoroutes et nos industries sont non seulement les plus gros consommateurs énergétiques, mais aussi les plus gros producteurs de gaz à effet de serre. Donc, la transformation se fera sur notre territoire par ces acteurs, que ce soit dans le dispositif Territoires d'Industrie où nous avons été retenus, ou dans la délibération suivante avec le CTE. C'est la seule manière de pouvoir accompagner au mieux ces entreprises qui sont volontaires, parce qu'elles ne sont pas là pour aggraver la situation. Elles veulent aussi s'en sortir, être pleinement dans les mesures mises en place au niveau national pour pouvoir, car il est illusoire de croire que cela se fera du jour au lendemain, être dans cette transformation progressive de leur consommation énergétique. Elles sont également dans cette volonté d'abaisser les gaz à effet de serre.

C'est bien beau de vouloir sauter sur une chaise comme un cabri, comme disait le Général, en disant : « *il faut faire de l'environnement et de l'écologie* », mais au-delà de cela, je crois qu'il faut des mesures très concrètes. Ce n'est plus l'heure du symbole, mais l'heure des actions fortes et concrètes qui aurait dû être anticipée il y a des années, que ce soit au niveau national ou international, bien évidemment, et leurs répercussions au niveau local. Mais je crois que nous devons être dans les mesures les plus concrètes possibles et que les citoyens peuvent utiliser. Je pense que l'OPAH, lancée il y a maintenant plusieurs années et renforcée dans la nouvelle OPAH pour les propriétaires, et l'accompagnement des entreprises sur le bassin dolois sont des mesures concrètes, et nous ne sommes pas dans l'imaginaire ou dans le symbole.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce Plan Climat ? Je vous propose de le mettre au vote.

Il s'agit :

- de valider ce projet tel qu'il vous est soumis ;
- de m'autoriser à saisir les autorités prévues ;
- d'engager la consultation publique.

Sachant que le projet définitif avec les amendements qui pourront être amenés par les différents interlocuteurs sera arrêté probablement au mois de décembre si nous respectons notre calendrier. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 40 : CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE)

M. BERNARDIN : Merci, Président. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a engagé sur son territoire, depuis plusieurs années, un important travail de bilans, prospectives et concertation. Ainsi, sur la base du Plan Climat du Pays Dolois s'est agrégé un travail plus récent et plus approfondi, qui a conduit à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026, dont nous venons de parler.

Dans la continuité, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite contractualiser un Contrat de Transition Écologique (CTE) pour plusieurs raisons :

- décliner le PCAET et développer son axe économique et social ;
- rendre les politiques publiques visibles : modernisation de la gouvernance, promotion et cohésion du territoire et valorisation des acteurs locaux ;
- établir une démarche globale et définir des objectifs ;
- faciliter la mise en œuvre des actions par un accompagnement dédié ;
- mutualiser les bonnes pratiques et innovations.

La démarche « cœur de ville » lancée en 2014 par la Ville de Dole, ainsi que le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine destiné à achever la mue du quartier des Mesnils Pasteur, s'inscrivent déjà complètement au sein de cette dynamique de transition écologique. Par ailleurs, de nouveaux projets à venir, comme le réaménagement de la rive gauche ou la réhabilitation du quartier de la gare de Dole, auront également vocation à s'inscrire au sein de cette démarche CTE. D'autres projets, qui se profilent encore certainement pour le futur, vont rentrer aussi dans le contexte.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans la mise en place d'un Contrat de Transition Écologique avec le ministère de la Transition Écologique et Solidaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche.

Je voulais juste vous dire aussi qu'il faut voir le CTE comme un outil d'étape, mais il y en aura d'autres. Pour arriver à ce que la transition écologique porte ses fruits, il faudra certainement quelques années, voire quelques décennies. Ce CTE est un outil qui nous permettra de rentrer rapidement dans le concret et d'accélérer la mise en œuvre des projets qui nous concernent tous. Je pense que sur cette transition écologique, l'ensemble des Grand Dolois doit se mobiliser, aussi bien les élus que les citoyens. Le Plan Climat est intéressant, le CTE aussi. D'autres outils que nous devons mettre en place dans les prochaines années nous permettront de gagner cette lutte contre ce que nous subissons actuellement, c'est-à-dire des températures dépassant 40 degrés. Aujourd'hui, il a fait 40 degrés voire plus ici, chez nous. À nous tous de se mobiliser.

M. le Président : Merci, Daniel. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce CTE ?

M. GAGNOUX : Je crois qu'un élément important a été dit sur ce qui a déjà été fait, notamment dans le centre-ville avec 15 à 30 logements rénovés par an dans le cadre de l'OPAH. Je ne vais pas y revenir, mais c'est pour cela que c'est marqué dedans, dans le cadre du projet « cœur de ville ». Nous avons parlé également des Mesnils Pasteur. Quand on parle des Mesnils Pasteur dans ce programme-là, c'est par rapport à l'ANRU et par rapport notamment aux mesures et au plan stratégique que portent Grand Dole Habitat (GDH) et son président Mathieu BERTHAUD. Ce sont toutes les rénovations des quartiers d'habitats sociaux. C'est très concret, puisque cela a déjà commencé, nous venons de terminer les Kennedy. Ce sont des appartements dont l'isolation était catastrophique, et les gens vont ainsi voir leur facture énergétique baisser.

C'est surtout que les mesures sur les déperditions énergétiques sur ces quartiers avec des personnes d'autant plus vulnérables ont été entamées et vont se poursuivre, puisque dans la

même logique, ce sera fait au Poisey puis à la Paule. Ces opérations sont menées par les bailleurs sociaux. Il s'agit de rénovations de grands ensembles, dont nous savons particulièrement que les personnes ont évidemment des besoins non seulement d'isolation, mais des nécessités de gain énergétique et sur leur facture, non seulement c'est déjà lancé, mais le CTE permettra aussi d'accompagner et surtout (je l'ai dit au Conseil municipal lundi) de flécher notre territoire comme étant un territoire qui s'engage volontairement.

Toutes les mesures en lien avec l'écologie et l'environnement seront particulièrement ciblées sur les territoires retenus CTE. C'est donc très important, parce que (Jean-Claude LAB le sait) il faut se battre à chaque fois pour que l'ANAH remette des enveloppes en faveur non seulement de l'opération « cœur de ville », mais plus globalement de l'ensemble de l'OPAH à l'échelle de l'Agglomération. Rentrer dans un CTE est une forme de label permettant de s'assurer de financements. De plus en plus, l'État (Jean-Marie SERMIER pourrait très largement en parler) flèche des territoires, et nous le voyons avec Territoires d'Industrie, et les accompagne, car ils sont fléchés dans une politique volontariste. Nous l'avons vu sur « cœur de ville ». Les 222 villes retenues dans le cadre des programmes « cœur de ville » bénéficient de choses que n'ont pas les autres.

Il faut donc s'engager dans ces contrats et être dans l'accompagnement des politiques de l'État pour pouvoir demain bénéficier d'actions concrètes et des financements qui vont avec.

M. le Président : Merci. Avez-vous d'autres interventions ? Je vous propose de valider l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur ce CTE et de m'autoriser à signer les documents nécessaires. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 41 : PELOUSES SECHES DES MONTS DOLOIS : ESPACE NATUREL SENSIBLE

M. BERNARDIN : Voilà encore un autre outil qui va permettre cette fois-ci, au niveau de la biodiversité, de lutter contre l'érosion de cette biodiversité qui, elle aussi, est sensible au réchauffement climatique, comme nous avons pu le voir dans la presse. Le réseau des pelouses sèches du Mont Roland et du pourtour du Massif de la Serre est identifié comme Espace Naturel Sensible d'initiative locale prioritaire par le Département du Jura. Ce réseau de sites est animé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant que gestionnaire, avec les communes propriétaires.

Le Département du Jura propose d'accompagner la gestion des sites au travers d'une convention tripartite décennale entre :

- le Département, qui en est à la tête ;
- les communes concernées ;
- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Cette convention officialise le partenariat déjà engagé depuis quelques années. Ce qu'apporte le Département est important. Il s'agit :

- d'une aide financière ;
- d'une mise à disposition d'une équipe de travaux qui a déjà fonctionné sur les sites ;
- d'un label.

Il est vrai qu'au niveau de la biodiversité, nous avons le label Natura 2000, label européen. Mais là aussi, nous avons le label départemental Espace Naturel Sensible qui a toute sa valeur.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de convention ci-joint ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Président : Merci, Daniel. Avez-vous des questions sur ce dossier ?

M. DAVID : La présentation qui vient d'être faite de ce rapport par Daniel BERNARDIN est très complète. Mais je voudrais simplement mettre l'accent sur la volonté politique très forte du Département du Jura d'accompagner les collectivités dans le maintien et l'amélioration de leurs espaces naturels sensibles. J'ai en charge ce dossier général au Département du Jura. Je suis très

fier que sur une action très concrète concernant les pelouses sèches des Monts Dolois, huit communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole puissent bénéficier de ces actions tripartites entre les communes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Département, avec le Département qui, très concrètement, intervient avec sa cellule, qui s'appelait anciennement Doubs-Loue et qui s'appelle maintenant CDREN, et qui met en place des actions, un plan de gestion et un plan d'interprétation.

Il faut bien se souvenir que les espaces naturels sensibles ne sont pas des espaces mis « sous cloche », mais qui sont, si tant est que cela puisse être possible, améliorés, voire maintenus en termes de biodiversité, mais aussi pour qu'ils puissent accueillir du public et que l'on puisse, par ce fait, donner plus de conscience à nos concitoyens sur la nécessité de maintenir notre biodiversité dans nos milieux naturels. Notez que huit communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole bénéficient de cet aménagement. Rappelons que les pelouses sèches ne sont pas des milieux strictement naturels, parce qu'ils étaient entretenus de tout temps par l'histoire et par le pastoralisme, souvent par le pastoralisme des petits ruminants. C'est ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a remis en place, ici, sur Dole et dans le Jura sur d'autres endroits, avec ce pastoralisme de moutons qui peuvent entretenir tant qu'ils le peuvent, parce que parfois, il faut de nouveau intervenir mécaniquement.

L'entretien et la sauvegarde de ces milieux passent tout de même par là. Je voulais donc souligner l'action du Département à ce niveau-là, en collaboration bien évidemment avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Merci de ces précisions. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 42 : CONVENTIONS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES LYCEES

M. CHAMPANHET : Dans le cadre de la construction du Complexe Aquatique et Sportif Communautaire Talagrand, nous passerons une convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et des conventions avec les lycées de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Nous vous demandons :

- de valider le principe le projet de convention-cadre avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les projets de conventions avec chaque lycée pour l'utilisation des installations sportives ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces différentes conventions.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 43 : CONVENTION DE PRESTATIONS POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT « SALON DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE 2019 »

Mme JEANNET : En soutien à l'organisation du deuxième Salon de la Petite Enfance et de la Famille 2019, il est proposé de signer une convention de prestation avec la SPL Hello Dole. Dans le cadre de cette prestation, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole versera, au titre de sa participation aux frais liés à cet événement, la somme de 20 000 euros. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de prestations pour l'organisation de l'événement le Salon de la Petite Enfance et de la Famille 2019.

M. le Président : Merci. Nous nous excusons, il s'agit d'une régularisation. Vous savez que le Salon s'est passé, qu'il a rencontré un grand succès. Nous pouvons féliciter tous les services qui ont travaillé fortement sur ce dossier. Il y a eu 4 500 entrées, plus du double d'il y a deux ans.

C'est donc une belle opération. Je vous invite à y retourner dans deux ans. S'il n'y a pas de question, je mets au vote ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 44 : PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2019

M. GAGNOUX : Je rappelle que le Contrat de Ville nous lie avec différents partenaires, principalement l'État, mais pas uniquement, puisqu'il y a également le Conseil Régional, pour les actions de cohésion sociale, de cadre de vie et de développement économique sur le quartier des Mesnils Pasteur depuis le transfert de la compétence aux EPCI. Par le travail effectué par nos services et les échanges avec les associations qui se sont portées candidates pour un certain nombre d'actions dans les trois axes du contrat de ville, il vous est proposé la répartition d'un montant :

- de 145 862 euros pour l'Agglomération ;
- de 68 000 euros pour l'État ;
- de 40 000 euros pour les crédits régionaux.

Nous approuvons l'ensemble des dispositions des conventions, et particulièrement la ligne qui nous concerne pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Ce programme se poursuit depuis plusieurs années, avec une certaine efficacité. Avez-vous des questions ? Nous approuvons ces dispositions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 45 : BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2018

M. GAGNOUX : C'est la même chose, mais il s'agit du bilan de l'année précédente (2018) du Contrat de Ville et des actions qui ont été menées pour chaque association ou collectivité. Vous avez le détail des sommes allouées, les objectifs, et surtout le bilan pour chacun des partenaires. Je tiens à préciser particulièrement que tous ceux qui n'ont pas fourni de bilan pour l'exercice 2018 n'ont pas été repris pour 2019.

M. le Président : « *Dura lex, sed lex.* » Tout le monde prend-il acte de ce rapport ? N'y a-t-il pas d'observation ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte cette notice.

NOTICE N° 46 : DECLASSEMENT DES DOCUMENTS DU RESEAU DES MEDIATHEQUES PROVENANT DU DESHERBAGE

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur le Président. Cette opération se déroule chaque année. Nous sortons des documents des rayonnages pour des raisons de désuétude, d'usure, de manque d'intérêt du public et du besoin de renouvellement. Habituellement, ces ouvrages sont voués à la destruction. Afin de pouvoir leur proposer une deuxième vie en les donnant à une association (ce que nous verrons dans la notice suivante), ils doivent sortir du domaine public et faire l'objet à la fois d'une désaffectation et d'un déclassement.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la demande de désaffectation et de déclassement des documents provenant du désherbage ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes qui en découlent.

M. le Président : Avez-vous des questions sur ce désherbage ? C'est très administratif, mais ainsi va notre administration. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 47 : DON DES OUVRAGES ISSUS DU DESHERBAGE DES DOCUMENTS DU RESEAU DES MEDIATHEQUES A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MEDIATHEQUE DE DOLE

M. le Président : C'est la même chose, mais j'imagine que nous disons à qui nous les donnons.

M. FRANÇOIS : Voilà. Après cette première notice, Afin d'animer le week-end des Journées Européennes du Patrimoine (JEP) à la médiathèque de l'Hôtel-Dieu, les 21 et 22 septembre 2019, l'association des Amis de la médiathèque de Dole (AMD) propose d'organiser une vente de livres, certains provenant de son stock, mais aussi de la bibliothèque personnelle des adhérents, et des ouvrages que nous allons céder. Le don à l'AMD des ouvrages récemment déclassés du Réseau des Médiathèques permettrait d'augmenter et de varier le stock de cette vente, et ainsi de rendre l'événement plus attractif. Il y a un rappel que vous pouvez lire. Les Amis de la Médiathèque ont beaucoup d'activités et financent certaines opérations.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de valider le don des documents déclassés à l'Association des Amis de la Médiathèque de Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer ce don et à signer les actes qui en découlent.

M. le Président : Pour cette donation aux Amis de la Médiathèque de Dole, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 48 : COMPETENCE OPTIONNELLE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

M. le Président : Cette dernière notice concerne la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations). Vous savez que cette compétence est confiée dorénavant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En l'occurrence, nous envisageons de la confier au Syndicat Mixte Doubs-Loue (SMDL). Néanmoins, nous devons préalablement prendre la compétence que nous n'avions pas à ce jour, à savoir l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et la compétence « Exploitation, entretien et aménagement des ouvrages hydrauliques ». C'est une compétence que nous allons prendre et que nous confierons à notre SMDL.

Vous avez pris connaissance de la notice. Avez-vous des questions particulières ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

Nous avons terminé avec l'ordre du jour.

* * *

M. le Président : Avez-vous des questions ?

Mme BERNIER : J'ai deux questions. La première concerne la fermeture des guichets en gare de Dole, point que j'avais évoqué lors du précédent Conseil Communautaire. La presse s'est fait l'écho des difficultés rencontrées par l'abbé Lucien CONVERSET. Or un des deux guichets de la gare fermera au 1^{er} juillet prochain et il y a une grande incertitude concernant le dernier guichet qui

serait présent en 2020. Je redemande si la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne pourrait pas intervenir, comme elle l'a fait pour la défense du TGV Lyria (sujet sur lequel je veux bien avoir des informations également) afin de maintenir un service permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des voyageuses et des voyageurs.

Est-ce que je pose ma deuxième question, ou souhaitez-vous répondre ?

M. le Président : Allez-y.

Mme BERNIER : Je pose donc ma deuxième question. Il s'agit d'une demande d'information sur un point soulevé par Franck DAVID lors d'une réunion concernant la pollution de l'eau distribuée par SOGEDO (Société de Gérance de Distribution d'Eau) sur le réseau de Dole par des pesticides, par une molécule en particulier qui se porte sur les embryons. J'ai eu des éléments de réponse concernant les causes. J'aurais aimé savoir si nous avons des éléments sur les remédiations.

M. le Président : S'agissant des guichets, je n'ai pas de réponse. Vous savez que cela ne relève pas des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je dois recevoir bientôt le Comité qui soutient la défense des guichets. Personnellement, je ne voudrais pas faire de la provocation, mais je ne suis pas sûr que ce soit la bonne piste que de lutter contre la fermeture des guichets. Il est vrai qu'ils ferment à certaines heures, etc. Cela fait vraiment mal au cœur pour le pauvre Lulu que nous connaissons bien ici, mais nous avons tous été « enquinés » à un moment ou à un autre par de tels problèmes avec la SNCF. Je pense que la véritable solution serait de développer des services à la personne permettant d'aider les gens à utiliser le numérique.

Nous n'allons pas faire marche arrière en rééditant les billets et en allant chercher les billets la veille pour le lendemain. Je pense que la dématérialisation est un mouvement en voie. Vous avez dû remarquer que vous faites systématiquement vos déclarations d'impôts par informatique. Je pense que le mouvement est inéluctable. On peut regretter qu'il n'y ait pas d'alternative de temps en temps. Mais je pense qu'il vaut mieux que nous réfléchissions – et c'était le sens de notre intervention au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – à voir comment déployer des services sur tous les territoires, y compris les territoires les plus éloignés, pour avoir des permanences pour aider les gens à utiliser le numérique, plutôt que d'essayer de faire une espèce de machine arrière en essayant de défendre des pratiques. Nous savons qu'elles vont disparaître peu à peu.

Actuellement, tous les guichets n'ont pas disparu, mais les heures d'ouverture sont souvent limitées. Je pense qu'il est difficile d'avancer contre le temps. Mais je veux bien recevoir ce Comité de soutien et voir en quoi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut intervenir.

Concernant votre sujet sur l'eau, honnêtement, je n'ai pas de réponse technique à vous apporter, si ce n'est que les opérateurs que nous avons consultés n'attirent pas l'attention. J'ai toujours peur que cela crée une espèce de panique, alors que les signes découverts sont extrêmement dérisoires et pas dangereux en aucune manière. Ce serait dangereux si les doses augmentaient, ce qui n'est pas le cas. Peut-être Franck connaît-il plus le problème que moi, mais nous savons que la cause a été identifiée. Elle a un peu rarissime. Ce n'est pas une pratique qui se redéveloppe. Il n'y a pas de souci ni d'inquiétude à avoir. Je pense que les opérateurs ont fait le nécessaire pour rendre l'eau accessible. Nous n'avons pas reçu de menace ni d'alerte d'aucune manière.

Veux-tu répondre ?

M DAVID : Effectivement, ce qui m'a interpellé a été de constater que ma facture d'eau, avec l'analyse d'eau de l'année 2018, révélait que dans deux prélèvements sur trois, il y avait la présence de pesticides, dont l'un était de la carbendazime, pesticide identifié maintenant pour avoir des effets tératogènes sur les embryons (effet embryotrope). On lui attribue en particulier le fait que dans l'Ain, il manque un bras à certains enfants. Il est vrai qu'il faut calmer le jeu au niveau du risque. Deux prélèvements sur trois, c'est embêtant. C'est le cas sur le puits de captage de Brevans, et non sur la station de Saint-Yllie. J'ai questionné l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur ce sujet, qui m'a répondu qu'il y avait un problème, qu'il n'était pas très important en termes de microgramme, de dosage, mais qu'il était là, qu'il serait judicieux pour les collectivités en charge de l'eau potable de diversifier les captages dans la mesure du possible. Mais il reste tout de même à vérifier que le problème reste d'actualité sur les prochaines analyses. Nous n'avons pas encore assez de recul pour le dire.

L'origine ne serait pas agricole, mais proviendrait du BTP à cause d'un produit utilisé dans les crépis des maisons, lesquels crépis lessivés par l'eau de pluie largueraient dans les eaux, et dans l'eau potable, la fameuse molécule. Voilà tout ce que nous pouvons en dire actuellement. Néanmoins, nous ne connaissons pas du tout la rémanence que peut avoir ce produit dans le temps. Peut-être faut-il attendre de voir si les analyses continuent d'être positives. En revanche, je trouve très intéressant le fait que l'on s'interroge sur une ressource en eau annexe en cas de pollution accidentelle subite ou longue en termes de réserve en eau. Nous savons que tout le bassin dolois est alimenté par la nappe alluviale du Doubs.

M. le Président : Merci de ces précisions. Je pense qu'il faut surtout rassurer tout le monde. Il n'y a pas d'inquiétude, et l'ARS l'a confirmé. Il est normal que nous soyons vigilants et nous le sommes toujours quelle que soit la nature des problèmes rencontrés. Ce problème particulier n'a pas lieu de créer d'inquiétude spéciale. Il faut suivre le dossier, comme tous. S'agissant des ressources en eau, je pense que Franck a raison. Il ne t'a pas échappé qu'au 1^{er} janvier 2020, les compétences Eau et l'Assainissement passent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est un transfert de compétences subi, mais que nous assumerons, bien évidemment. Je pense que ce sera l'occasion de se poser la question.

Merci. N'avez-vous pas d'autres questions diverses ? Je vous remercie, et remercie d'avance la commune d'Abergement-la-Ronce de nous accueillir, et surtout son maire Jean-Louis BOUCHARD.

La séance est levée à 22 heures 20.